

où ils disputaient à la faim et au froid une existence qui ressemblait à celle de bêtes fauves. Donnant suite à ce cruel dessein, l'armée du Téméraire se mit en marche le 12 novembre pour traquer ces pauvres exilés. Telle était l'intensité du froid, que la mort, pendant cette odieuse équipée, exerça de sérieux ravages dans les corps d'armée. Hélas ! les rigueurs des intempéries s'appesantissaient plus encore sur les fugitifs liégeois, obligés d'abandonner leur abri momentané pour errer dans l'épaisseur des bois en vue de se soustraire à la fureur de la soldatesque bourguignonne. Affaiblis par la faim et par leur dénuement, ces infortunés ne parvinrent pas tous jusque là. C'est par groupe parfois qu'ils mouraient le long des chemins.

Dans les bois mêmes, leurs huttes-abris furent brûlées et les malheureux qui avaient été dans l'impossibilité de fuir étaient impitoyablement massacrés. Quelques-uns, cependant, eurent encore le courage et la force de défendre leur vie. Le sire de Toulougeon, envoyé à leur poursuite, est un des ennemis qui tomba sous ces coups vengeurs.

De longs mois s'écoulèrent avant que les Liégeois émigrés qui échappèrent au massacre pussent venir reconnaître l'emplacement de leurs vieilles demeures, en la cité. D'ailleurs, aussitôt revenus, il était procédé à des enquêtes à leur sujet, et ceux qui étaient reconnus « factieux » étaient immédiatement punis de mort, soit par la décapitation, soit par la submersion dans la Meuse. C'est le sort qui fut réservé à une malheureuse mère de famille, laquelle, en face de la terrible situation lui faite par les événements, avait laissé exhaler cette exclamation : « Que le Duc (de Bourgogne) n'est-il en Paradis ! »

C'est au mois d'octobre 1469 seulement qu'ordre fut donné aux hommes du *sire de Wittem* (1) de cesser les fouilles et les recherches dans les restes calcinés des habitations bourgeoises. Mais telle était la situation au mois de janvier 1470, que le prince Louis de Bourbon étant venu à Liège pour se rendre compte de la destruction de la cité, dut parcourir les rues à pied, parce que son cheval n'aurait pu circuler à travers les décombres (2). On raconte que ce prince, à la vue de la cité teinte encore du sang de ses sujets, versa d'abondantes larmes.

Informé, par son légat, du désastre de Liège, des atrocités y commises, des vols et actes d'impunité perpétrés dans les églises, le pape Paul II excommunia les auteurs de ces méfaits sacrilèges. Il intima l'ordre de restituer les vases sacrés et les meubles enlevés des édifices religieux. Obéissant à ce décret, le chef bourguignon envoya des commissaires dans toutes les provinces pour commander les restitutions exigées. Celles-ci furent quand même peu nombreuses (3).

Le 1^{er} juillet 1469, Louis de Bourbon qui, revenu au sentiment de ses devoirs, allait désormais se montrer un prince favorable aux Liégeois et digne de respect, avait obtenu le relèvement de vingt-quatre maisons pour les chanoines de Saint-Lambert, de douze à l'usage de chacune des collégiales et de cent et quatre demeures affectées aux artisans non logés dans les immeubles claustraux, mais travaillant pour le clergé. Sur chacun des cent et quatre bâtiments, le duc percevait une redevance d'un lion, soit une trentaine de sous. Au total, plus d'une année après sa destruction systématique par les Bourguignons, Liège ne renfermait guère que trois cent-soixante maisons dont plus des deux tiers étaient réservées à des gens d'église. Seulement, les chanoines, sous d'ingénieux prétextes, parvinrent à ouvrir généralement leurs demeures à foule de victimes du désastre (4).

Sur tous les points de la cité, soit clandestinement, soit ouvertement, la plupart des Liégeois ayant survécu à l'effroyable événement, stimulés par l'amour du sol natal, étaient venus reprendre possession des débris calcinés de leurs anciennes demeures. Sans attendre la conclusion de la paix qui fut signée le 27 septembre 1469, ils édifiaient, en bois, ou en plâtre sur les vieilles fondations (5). La restauration de la ville s'effectua donc sans que nul ne songeât ni à l'alignement, ni à l'élargissement des voies publiques. Ces relèvements de vieilles bâtisses n'avait d'ailleurs rien de définitif et ne pouvaient avoir ce caractère, en présence des dispositions du vainqueur.

En 1470, le chiffre des reconstructions déterminé par l'implacable duc était naturellement dépassé. Rempli de colère, le potentat envoya des délégués à Liège pour abattre le surplus. On parvint toutefois, à le faire revenir sur cette décision tyrannique au moyen du paiement d'une forte somme d'argent (6). Néanmoins, le jour de la fête Saint-Servais, en la même année le duc dépêchait encore une délégation, avec ordre de former une brigade de soixante ouvriers ayant pour mission de détruire les murs qu'on venait de construire autour des cloîtres de Saint-Lambert par raison de sécurité. Cet ordre reçut son exécution (7).

Durant une période de dix années, Liège resta soumise au joug de fer du lieutenant du prince bourguignon, le sire de Humbercourt. Celui-ci se faisait souvent remplacer par un sous-ordre, le seigneur de Payage, dans la résidence qu'il avait choisie au Pont d'Ile. De Payage habitait aussi au monastère Saint-Jacques. Il se comprend dès lors que des fortifications de l'Ile aient été consolidées rapidement.

Pendant ces dix années, notre cité vécut péniblement, sans administration à elle, sans police. Elle ne reconquit

(1) Frédéric Cosseler, seigneur de Wittem était haut comte de Limbourg et châtelain de Dülmen. Gouverneur de Limbourg en 1475, il resta en vie en 1484.

(2) AD. B. D'ORIGNON, *ibid.* ALEXANDRE, p. 208.

(3) Par ordre du 28 décembre 1469, renouveau plusieurs fois l'année suivant, Charles le Téméraire prescrivit à tous ceux qui avaient enlevé des églises de Liège leur or, des reliques, calices, croix et autres joyaux, de les restituer dans les quarante jours (*Coll. St-Martin*, charte n° 363).

Un registre du Conseil privé (n° 100) contient une liste d'objets enlevés avec l'indication des lieux où ces objets se trouvaient. Elle a été publiée dans le *RIAL* II, VII, pp. 184-201. Plusieurs de ces pièces précieuses ont été transportées jusqu'à Dijon (*Ch. BERTHOLET, Hist. de l'Église de Liège*, p. 26), BELG.

(4) DE RAM, *Proc.*, pp. 276 et 281. — *ROP.*, n. 4, p. 622. — *Collég. St-Denis, Notes 1291*, f. 37, v. 22. — C. DE BORMAN, *Les Liégeois*, t. II, p. 5.

Le Téméraire permit également de réédifier les villages et les maisons incendiées dans la banlieue de Liège, au pays de Franchimont et en Hainaut, moyennant une redevance annuelle d'un florin vingt sous pour chacune (*CEST.*, t. V, n° 322. — V. aussi *ICSC*, n° 332).

(5) Le texte de plusieurs contrats pour la réédification d'habitations à Liège de 1471 à 1478, est conservé dans les archives des échevins (*obligations*, t. 1, f. 16, 192, 3, f. 26 et 28).

(6) V. pour les événements de la période bourguignonne : FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne (1468-1478)*, *RIAL*, t. XLII.

(7) ADRIEN D'ORIGNON, *ibid.* ALEXANDRE, p. 212.

son indépendance, ses antiques privilèges et son autonomie communale qu'après la mort tragique du Téméraire survenue le 5 janvier 1477. A la date du 19 mars, la duchesse Marie, fille unique du monarque défunt, renouça volontairement, en suite de la demande de Louis de Bourbon, à tous les droits et à toutes les actions que les traités de paix imposés par son père lui donnaient sur notre principauté. Elle ordonna même de remettre au prince liégeois les originaux de ces traités, afin, disait-elle, de réparer un excès de rigueur, réconcilier le prince avec ses sujets et s'assurer leur concours, si besoin en était pour résister aux envahissements de la France (1).

A partir de ce moment, les bâtisses particulières se firent librement à Liège et d'autant plus nombreuses que les exilés rentraient par groupes en leur ville natale.

Les documents officiels du temps apprennent qu'un des premiers soucis de l'administration liégeoise, aussitôt après son rétablissement, fut, au point de vue matériel, d'obtenir la propriété des rues et la conservation des rares voies carrossables donnant accès à la ville.

L'édilité ne pouvait songer alors à des améliorations générales. Tout au plus fut-elle à même d'entreprendre la restauration de l'Hôtel de Ville, l'antique Violette. En effet, quoiqu'ayant récupéré, en 1477, ses anciens privilèges, et redressé le 25 juillet 1478, le Perron sur la place du Marché, Liège ne jouit aucunement des bienfaits de la paix. Sur les ruines mêmes de la cité, les factions poursuivront l'œuvre néfaste du défunt duc de Bourgogne (2). De son côté, le roi Louis XI continua longtemps aussi son rôle louche envers les Liégeois. Il admit par exemple, à son service bon nombre d'émigrés, puis les chargea de susciter des troubles au pays de Liège pour faire pièce à l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III et fiancé de Marie de Bourgogne. En vue d'obvier à ce danger, le 27 mai 1477, Louis de Bourbon déclara trahis à la patrie les fugitifs qui tenteraient d'y rentrer les armes à la main, sans avoir fait leur soumission.

Les difficultés militaires auxquelles notre cité fut mêlée durèrent de longues années, quoique, depuis le 10 avril 1478, les chefs de la cité eussent proclamé à maintes reprises la neutralité du pays (3) et l'aient fait reconnaître (4).

Les maigres ressources que le Conseil de la cité parvenait à se procurer en ces temps troublés ne suffisaient pas à la réparation des remparts dont le Téméraire avait en vain ordonné la démolition complète. Néanmoins, ils se trouvaient gravement détériorés. L'autorité comprenait l'importance de leur restauration et rencontrait une vraie émulation dans la population. En 1479, le seigneur de Horion, qui venait d'être nommé bourgmestre de la cité, offrit tout son traitement pour en employer le montant à la reconstruction de la porte Sainte-Marguerite. Le chapitre de Saint-Lambert et ceux des collégiales donnèrent pareil exemple de patriotisme (5).

Bref, en 1491, le système de défense avait été solidement restauré. Quand Albert, duc de Saxe, se présenta au nom de l'empereur Maximilien d'Autriche devant la ville avec des intentions hostiles aux La Marck, alors maîtres de Liège, il déclara ingénument à son entourage que, pour la prendre, il faudrait « avoir des mains de fer et des jambes de cuivre ». Le duc de Saxe se retira, non sans avoir incendié une partie des faubourgs Saint-Gilles et Sainte-Walburge, que les fortifications n'avaient pu protéger.

Le quartier d'Outre Meuse, depuis le XIII^e siècle, avait vu étendre considérablement ses murs de défense. Ceux-ci furent raffermis également au dernier quart du XV^e siècle. Cependant, ils ne remplirent point un rôle notable dans les premiers événements militaires provoqués par **Guillaume de La Marck**. Ce dernier, par confusion, a été erronément qualifié « sanglier des Ardennes » (6); mais le personnage n'en est pas moins tristement réputé à cause de ses actes incroyables de brigandage et de cruauté, par ses pillages répétés, ses nombreux meurtres, ses déloyautés abominables.

Son entrée en scène au pays de Liège date du 17 septembre 1467. Il était alors capitaine dans l'armée liégeoise qui s'empara de Huy. Avidé de conquêtes et de rapines, homme sans foi ni loi, il se mit au service de l'étranger contre sa propre patrie. Nous ne pouvons énumérer ses odieux exploits. Qu'il suffise de savoir que, devenu de bonne heure l'agent servile de l'astucieux Louis XI, il accepta de ce dernier, en juillet 1482, une armée pour ravager et conquérir la principauté de Liège. Par cette manière d'agir, Louis XI rompait une trêve qu'il venait de conclure avec l'archiduc Maximilien. Avisé de ces desseins, Louis de Bourbon, le 30 août, se rendit au devant de l'arrogant La Marck. Il était accompagné de Jean de Hornes, le futur prince-évêque, qui portait l'antique gonfanon de Saint-Lambert, entouré d'un certain nombre de fidèles et vaillants chevaliers, puis suivi à quelque distance d'une troupe de compagnons de métiers, moins préparés à la lutte.

Le chef de la principauté était parvenu un peu au delà de la Bonne Femme, à Grivegnée, lorsque surgit l'armée ennemie. Elle débouchait en rangs serrés. Bientôt encerclé par un détachement de cette armée, Louis de Bourbon reçut une blessure au front. Insensible devant un ennemi hors de combat, sourd à ses supplications d'avoir la vie sauve, Guillaume de La Marck, dès qu'il l'aperçut, se précipita rageusement sur l'évêque et lui transperça le cou. Le prince tomba de cheval et, renversé dans l'eau proche la fontaine de Wex, il expira misérablement (7).

Les chevaliers de son escorte s'étaient vainement dévoués pour le sauver; la plupart d'entre eux périrent héroïquement. Tel fut le sort des valeureux Guillaume, seigneur d'Elter et de Vogelsanck, Adam de Clermont,

(1) Baron J. DE CHÉREY, *La nation de La Marck, Le vrai sanglier des Ardennes* (BCRH).

(2) Le corps du malheureux prince fut relevé quelques heures plus tard par les Frères Mineurs qui l'enterrèrent le lendemain 21 août en la cathédrale St-Lambert devant le maître-autel, dans la plus grande simplicité. En 1598, Erard de La Marck fit surmonter le tombeau d'un monument en cuivre, avec une inscription très laconique. Aux plus mauvais jours de la Révolution française, ce tombeau fut vidé avec une série d'autres. Recueillies plus tard par des mains pieuses, les cendres de l'illustre prince mêlées à celles de quelques autres évêques liégeois, ont reçu une nouvelle sépulture en la chapelle latérale du chœur (côté de l'évangile) en la cathédrale Saint-Paul.

(3) DE KAM, *Documents*, etc., p. 624.

(4) Dès le 11 mai 1477, le prince lançait un cri du Perron pour que les Liégeois refusant de se livrer aux Français se livraient aux Français à la suite de la prise ou à la liberté (FAIRON, *Carl. de la Cité*).

(5) *BCR*, t. 23 v^o. — FAIRON, *Carl. de la Cité*.

(6) DAKIN, *Hist.* (XV^e s.), p. 624.

(7) ADRIEN SCHOENBROECH, éd. ALEXANDRE, pp. 260-261. — V. EN outre *Carl. de la Cité* des 21 avril 1478 et 21 octobre 1478, dans le *Carl. de la Cité*.

Guillaume de Widoye, Herman de Mettecoven, Guillaume Botton, etc. (1). La milice urbaine, nullement préparée au combat, se tenait en Basse Wez. Sans y prendre part, elle battit en retraite dans le plus grand désordre, laissant la soldatesque de Guillaume de La Marck pénétrer librement en la cité et la mettre au pillage, ce qui avait été promis. La milice citoyenne n'avait pas même songé à fermer la porte d'Amereœur contre l'ennemi ni à la défendre.

Rendu maître incontesté désormais de la cité, voire de la principauté, Guillaume de La Marck s'efforça d'y perpétuer son omnipotence. A cette fin, il se fit nommer mambour du pays et disposa en faveur de ses parents ou de ses suivants, des places les plus en vue. Il tenta même, quoique vainement, de faire élire son fils Robert en qualité de prince-évêque.

Ces dispositions du despote n'empêchaient aucunement les hostilités de se poursuivre. A ce moment, le château de Hologne sur Geer, considéré comme place de quelque valeur stratégique, se trouvait aux mains des partisans de Guillaume de La Marck. Une armée de Brabançons, composée, au dire de certains chroniqueurs, d'environ douze mille hommes, investit cette position. Le 6 janvier 1483, elle entra en lutte avec les troupes de Guillaume de La Marck, qui comprenaient beaucoup de Liégeois. Trois milliers de ceux-ci, formant l'arrière-garde, restèrent sur le champ de bataille.

A la soirée, Guillaume, entouré de ses derniers cavaliers, rentra à Liège, la rage au cœur, dans le Palais du Prince dont le sacrilège assassin avait fait son séjour.

Il était fort à craindre que les Brabançons, voulant profiter de leur succès, ne projetassent un nouveau sac de notre cité. Il était du plus grand intérêt des Liégeois, en vue d'obvier à ce danger suprême, de conclure une paix rapide. Les bourgmestres de Liège le comprirent et députèrent vers Guillaume de La Marck deux bourgeois considérés, pour lui exposer les vœux des citoyens justement épouvantés.

A peine eurent-ils prononcé le mot de paix que l'impétueux mambour laissa éclater sa fureur. Ayant fait saisir les deux représentants de la cité, il ordonna impitoyablement qu'on les massacrât sur le seuil même de la salle où ils avaient osé rappeler au cruel dominateur, le dentil sanglant, la condition périlleuse de Liège. La ville de Huy, avait, de son côté, envoyé l'un de ses magistrats avec les mêmes intentions, près de Guillaume de La Marck. Celui-ci n'attendit pas que cet émissaire pénétrât dans le Palais. Saisi dans l'auberge où il était descendu, il fut traîné sur la place du Marché et décapité impitoyablement (2). Mains autres Liégeois furent l'objet de semblables exécutions féroces pour motif identique.

Les Brabançons, dans l'ardeur de leur triomphe, dévastèrent la Hesbaye. Le 3 février, ils s'avancèrent jusqu'aux abords de notre cité restée sous la domination des La Marck. Ces derniers, en vue de faire face à une attaque éventuelle, restaurèrent hâtivement les remparts, ensuite détruisirent, dans les faubourgs, des séries de maisons nouvellement remises en état et dont les Bra-

bançons auraient pu se servir. Le siège de la cité n'eut point lieu. Bien plus, par un revirement des choses, le 10 avril, la paix était signée à Huy.

Mais si la paix avait été conclue entre les États en lutte, les querelles sanglantes persistèrent entre les deux lignées rivales de La Marck et des Hornes. L'élection de Jean de Hornes au siège princier fut confirmée le 17 décembre 1483. On conçoit la colère qui s'empara de l'ambitieux Guillaume de La Marck à l'annonce de cet avènement et les projets de vengeance qui germèrent dans son âme rancunière.

Par tactique, l'évêque Jean de Hornes laissa au comte sa quasi omnipotence sur le pays jusqu'au 18 juin 1485. A cette date, au moyen d'un guet apens lui tendu par le prince, Guillaume de La Marck fut fait prisonnier. Peu de jours après il était décapité à Maestricht : « Ma tête saignera longtemps », avait-il prophétisé au moment de l'exécution. Effectivement, ses parents ayant tenu à venger sa mort, les luttes sauvages reprirent plus vives que jamais. Les La Marck, instigateurs des mouvements désordonnés, s'approchant de nouveau de Liège le 13 janvier 1487, y pénétrèrent en vainqueurs, par Outre Meuse encore, le 14 mars 1488. On verra dans quelles conditions sont les rubriques *Chartreuse* et *pont Saint-Nicolas* (*Quinzième Partie*). Cette domination tyrannique ne cessa de se faire sentir chez nous qu'après la proclamation de la paix de Donchéry, approuvée et signée à Liège le 5 mai 1402. En cette année, le roi de France, à la date du 8 juillet, et Maximilien, duc de Brabant, à celle du 8 août, promirent solennellement de respecter enfin la neutralité du pays de Liège, si longuement recherchée, mais en vain par celui-ci (3).

Il n'en est pas moins permis de conclure que c'est par des dissensions et des combats sanglants que débuta et s'acheva pour Liège le XV^e siècle, le plus désastreux de ses annales médiévales.

CHAPITRE IX.

Depuis Erard de la Marck jusqu'au bombardement de 1691. — Sièges de Liège en 1568, en 1649 et en 1684. — Constructions publiques et particulières.

LA secousse avait été terrible ; mais le peuple liégeois fit preuve d'un courage, d'une vitalité dont peu de nations eussent été capables. Livrée aux épreuves les plus épouvantables, accablée comme nulle autre ville ne le fut jamais, Liège ne recouvra définitivement le calme et la stabilité qu'à l'avènement, en 1506, du sagace et puissant Erard de La Marck. C'est le prince qui, après Notger, a laissé le plus de souvenirs glorieux en la cité. Doué des plus superbes qualités de l'homme d'État, il s'en servit admirablement tant dans

(1) Jean de Hornes avait été fait prisonnier par des soldats suédois ; il réussit, moyennant récompense pécuniaire considérable, à être dirigé sur Maestricht où il fut rendu libre.

(2) PLACENTIN ; — CHAPEAUVILLE, t. III, p. 20, JEAN DE LOOR, p. 20. — V. aussi J. DUBARTHEAT, *Guillaume de La Marck*.

(3) Le 25 novembre 1402 encore, le Conseil de la Cité, réuni au sujet de la neutralité, déclara son désir de conserver la paix générale, et se déclara prêt, dans ce but, à employer toutes ses forces et son aide avec le concours des chapitres cathédraux et collégiaux comme de la noblesse. Il ajoutait que cette neutralité, il n'entendait pas la faire avec de l'argent, « à moins que le roi de France ne donnât des lettres scellées ou signées de sa propre main » (RCU, 1402, f. 17v). — FAIRON, *Carl de la Cité*. Par acte du 25 octobre 1406, Charles VIII, roi de France, avait déclaré prendre sous sa protection tous les habitants du pays de Liège (Cath. Liber Cartarum quartus, f. 12 v°).

l'administration générale du pays qu'en ses rapports avec la capitale.

A son intronisation, il trouva sa ville épiscopale à peu près dans l'état pitoyable où l'avaient plongée l'affreux incendie de 1468 et un long siècle de luttes civiles, de pillages et de dévastations. Elle formait un immense amas de ruines, d'où émergeaient de-ci de-là, de petits groupes d'habitations hétéroclites soit relevées, soit restaurées à la hâte, sans consistance, des églises et autres édifices délabrés.

La misère morale apparaissait aussi profonde dans la principauté entière. La division, la haine et l'insubordination régnaient partout dans les esprits. Effet de cette anarchie générale, le pouvoir judiciaire, corrompu, avait suspendu son cours.

Sans défaillance aucune, durant un règne ininterrompu de trente-deux ans, Erard se révéla prince accompli, évêque zélé et ferme dans le devoir, homme d'État consommé, administrateur modèle. Chef suprême, mais constitutionnel d'une nation remuante qui, à juste titre, était fière de ses libertés et jalouse de ses franchises, il parvint toujours à unir en lui l'autorité à la popularité. Suivant les besoins, il réussit constamment à entraîner, à retenir ou à captiver le peuple par son éloquence persuasive, par son énergie, par sa mansuétude.

Ayant, au moyen de cette habile politique, supprimé tous les ferments de discorde intérieure, et réparé autant que possible les ravages que ses parents avaient exercés dans ce pays, il restaure les finances publiques, protège les arts et les sciences, ouvre l'essor aux progrès de l'industrie, à l'expansion du commerce, imprime une vivifiante impulsion à de vastes entreprises. Il s'empresse, par exemple, de raffermir ou de renouveler les fortifications sur tous les points du pays.

A l'emplacement du Palais que Jean de Hornes avait laissé périr et finalement incendier, Erard de La Marck en fait surgir un autre, plus monumental que tous ceux qui l'avaient précédé. Il sera tel que des princes à peu près contemporains, le proclameront « le plus beau de la chrétienté ». Pourtant, son constructeur n'eut point le temps de le terminer comme il avait été conçu par lui.

Grâce au tact, à la sage administration et à la fermeté de son chef suprême, la Cité, rentrée dans la plénitude de ses antiques privilèges et de ses vieilles libertés, profita d'une paix longue et profonde. Aspirant à la tranquillité et à la prospérité, elle aida Erard à dissiper les émeutes des Rivageois provoquées surtout par la cherté des vivres. Elle l'aida aussi à maintenir son autorité principale, gardienne de la justice et du bien-être pour tous. Le pays conserva l'unité de foi, par l'emploi que faisait Erard, lorsqu'il le jugeait nécessaire, d'accord presque toujours avec la Cité, de mesures qui, à notre époque, paraîtraient sévères, non sans raison, mais qui étaient alors dans les mœurs et dans les lois (1). Le grand principe moderne de la tolérance religieuse était à peine entrevu au XVI^e siècle. Liège eut du moins

ainsi le bonheur de ne pas connaître les troubles confessionnels qui ensanglantèrent les pays voisins (2).

Quand la fièvre, au bout d'une maladie de plusieurs années de durée, — et non conséquente d'une indigestion, comme Henaux le pensait, après d'autres auteurs d'ailleurs — quand la fièvre vint mettre un terme à la glorieuse et bienfaisante carrière du chef de la principauté, celui-ci avait fait reprendre à la justice réorganisée par lui, un haut prestige, raffermi la discipline dans les monastères, répandu à profusion l'instruction à divers degrés, remis en honneur les lettres et les arts, rétabli la paix civile et religieuse, fait disparaître les hostilités politiques des humbles et les ambitions des grands. Sa diplomatie adroite avait assuré la neutralité de la principauté, gage souvent jadis de sécurité extérieure (3).

Si remarquable enfin apparaissait le nouvel épanouissement de la cité, ressuscitée de ses cendres, que l'Italien Guichardin, visitant notre ville vers l'an 1566, n'hésitait pas à consigner qu'elle était devenue « des plus magnifiques ». C'est ce que confirmera Marguerite de Navarre, à sa venue à Liège l'an 1577. Elle reconnaîtra aussi que la ville est bien bâtie, que ses places publiques et ses rues ne manquent pas d'un cachet de grandeur (4).

Il ne faudrait pas en déduire que désormais l'accord régna constamment entre les princes et la Cité. L'an 1560, par exemple, fut soulevée la question de savoir à qui revient le droit de posséder les clefs de la ville. Très agitée, elle traîna en longueur devant les diverses juridictions, jusque devant la cour impériale de Spire. Elle n'avait point été résolue lorsque sombra la principauté liégeoise en 1704 (5).

Entretiens, les exigences de la cité s'étaient fortement accrues. À l'instigation de certains diplomates étrangers, de France surtout, désireux de pêcher en eau trouble, des chefs politiques de Liège affirmèrent dès le XVI^e siècle, contrairement à toutes les données de l'histoire, que la capitale liégeoise avait une très antique origine, qu'elle jouissait du titre de « ville libre impériale » et que, par conséquent, elle devait former une république indépendante du prince. Ce thème faux, longuement prôné par les ennemis du chef de l'État et soutenu même devant les tribunaux de l'Empire, n'obtint jamais gain de cause en droit (6). En fait, Liège tendit à une véritable hégémonie, s'arrogea souvent une espèce d'omnipotence administrative, abusive : les princes, dépourvus de toute force militaire sérieuse ou retenus à l'étranger par d'autres préoccupations, ne surent pas toujours l'en empêcher.

Quant à la principauté même, quoiqu'elle eût affirmé sa neutralité internationale dès l'an 1478, celle-ci fut

(1) V^e et se trouvent dans le *Cartulaire de la Cité, de Est. Perron*, sous la date du 4 Juin 1511, les conditions imposées par le prince et la généralité de la Cité, à ceux qui, suspects d'hérésie, ont demandé à faire « amende honorable », plus la liste des personnes qui ont abjuré l'hérésie.

(2) Le 11 novembre 1515, Erard de La Marck exhorta la généralité de la Cité, assemblée au couvent des Prêtres Mineurs, à sceller le traité d'alliance qu'il venait de conclure avec Charles Quint. Cette alliance de la Cité fut proclamée le lendemain (RCC, t. 124, f. 11 v^o — *Perron, Cartul. de la Cité*).

(3) *Mémoires*, éd. CASOCHÉ, p. 150.

(4) *V. Histoire Partic.*, Chap. I, § II.

(5) Il y a certes lieu d'être surpris que, à l'encontre des données de la critique historique démontrant le contraire, un haut magistrat belge ait, tout récemment, lancé les affirmations suivantes à propos de notre ville, dans un discours de rentrée : « En 705, il (Charlemagne) aurait privilégié à l'égard des plus illustres cités de l'Occident. Il avait statué que Liège serait une ville libre et que ses concitoyens en seraient toujours les seigneurs » (VAN ELEGUYCK, procureur général à la Cour d'Appel de Gand, *Revue Judiciaire*, 1921, p. 79).

(1) La première mesure du genre est un cri du Perron, du 15 février 1507, lancé au nom du prince Erard de La Marck et de la Cité. Il ordonne de châtier ceux qui blasphèment contre Dieu et les saints. Les coupables seront la première fois frappés d'une amende d'un florin d'or, la seconde fois, d'une autre de 2 florins d'or, la troisième fois, ils encourront une peine « arbitraire » (*Perron, Cartul. de la Cité*).

bien des fois violée par des troupes étrangères. Ainsi vit-on l'an 1568, Guillaume, prince d'Orange, l'un des principaux chefs des calvinistes hollandais, s'avancer avec son armée, vers notre cité, soi-disant pour la traverser. L'énergique prince liégeois, Gérard de Groesbeck, prit aussitôt les mesures de sécurité commandées par les circonstances. Une foule de travailleurs se munissent de harnais, de piques, de haches, de trivelles et s'appliquent aux ouvrages de fortification, sous la surveillance du prince lui-même. Sur d'autres points, les habitants bouchent les divers *postices* de la cité ; on ne laisse ouvertes que les principales portes, fortement gardées. Des chaînes sont tendues en maints endroits, comme à travers le fleuve, pour défendre le passage à l'ennemi. Le sol des rues importantes est amélioré, afin que la grosse artillerie liégeoise puisse y circuler aisément. La sonnerie des cloches ne se fait plus entendre, pour ôter aux espions tout moyen de donner des signaux.

Quant à Gérard de Groesbeck, jour et nuit il se tenait à cheval, encourageant les soldats de la voix et de la main, les animant et leur inspirant pleine confiance.

Bref, lorsque Guillaume d'Orange se présenta devant les remparts, avec l'espoir de renouveler à Liège l'horrible sac dont cette cité avait été la victime, juste un siècle auparavant, il rencontra une si vive et si unanime résistance dans ses tentatives successives qu'il battit en retraite, craignant d'être pris entre les défenseurs de Liège et l'armée espagnole (*). De dépit, il incendia une notable partie du Val Benoît, des faubourgs Saint-Laurent, Sainte-Marguerite, Hocheporte, et Sainte-Walburge (**). Mais le Taciturne n'en avait pas moins perdu plus de quatre centaines d'hommes (**).

Malgré tout — on s'en aperçoit — nous subissions plus ou moins le contre-coup des troubles persistants des pays voisins. Si le commerce général n'en souffrit pas trop, ils tarirent chez nous, d'une façon sensible, la source des revenus publics. Ces troubles obligeaient, au reste, la principauté liégeoise à consacrer son argent et ses soins aux ouvrages militaires comme à la formation de corps de milice, de manière à être toujours prête à faire face à toute agression.

Après la mort de Gérard de Groesbeck, la condition politique du pays se modifia profondément. Il eut successivement à sa tête et pendant plus d'un siècle des membres de la famille de Bavière qui visaient à régner mais point à administrer. Ils résidaient presque constamment en Allemagne, à l'encontre des réclamations du chapitre de Saint-Lambert, des Etats, du peuple même. Aussi, dans la capitulation (*) que le chapitre

cathédral fit jurer au prince Ferdinand de Bavière, à son avènement au trône, l'an 1612, il stipula que le chef de l'Etat résiderait au diocèse de Liège, que, s'il voulait se rendre en dehors du pays, il le ferait seulement du consentement du chapitre ; qu'en cette occurrence, le même chapitre aurait le droit d'agir en lieu et place du prince ; qu'enfin, si l'on reconnaissait la nécessité de rappeler le souverain ici, il devrait se rendre à cet appel (*).

Néanmoins, à raison de la guerre de Trente ans qui retenait le prince Ferdinand de Bavière en Allemagne, à cause aussi des diverses principautés ecclésiastiques que lui et les autres princes de la maison de Bavière gouvernaient cumulativement, ils ne tinrent guère compte de leurs engagements ni du désir de la nation de voir ses chefs séjourner chez elle. S'appuyant sur des soi-disant principes d'Etat, ils persistèrent à vivre dans leur pays originaire. Le chapitre cathédral s'en plaignit à propos de Ferdinand de Bavière, le 27 juillet 1636, dans une lettre adressée au Souverain Pontife : « L'espace de vingt-trois ans qu'il a obtenu l'évêché », écrivait le corps capitulaire, « il ne se trouve avoir résidé que six mois et dix-huit jours, voire aucunes (*) fois a demeuré dix ans tout entiers sans résider seulement sept jours (**). »

Afin d'engager le chef de la principauté à vivre en celle-ci, les Etats allèrent jusqu'à lui promettre une somme de 4,000 florins par mois qu'il passerait en notre cité (*). Ce fut en vain.

Les difficultés se multiplièrent en l'occurrence. A qui incombait la régence du pays pendant l'absence du prince ? Le chapitre affirmait que son droit d'administrer la principauté en semblables circonstances était incontestable et fondé sur le droit et la possession immémoriale. Le prince, lui, voulait que cette régence échût à son Conseil privé, invoquant en sa faveur le droit commun. De là une succession de conflits qui suscitérent des mémoires développés de part et d'autre, même au XVIII^e siècle (*).

C'est aux absences, motivées ou non, des princes bava-rois qu'il faut attribuer en grande partie le développement des désordres et des rébellions qui signalèrent le XVII^e siècle dans la capitale liégeoise. En effet, pendant l'éloignement prolongé du souverain, les esprits démagogiques de la cité donnaient libre cours à leurs penchans, sans crainte sérieuse de répression.

Pour la principauté même, la situation s'était gravement, malheureusement modifiée depuis le trépas d'Erard de La Marck. L'affaiblissement de l'empire, d'une

(*) « Dès que le duc d'Albe sut qu'on assiégeait la ville de Liège il marcha à son secours. Mais le prince d'Orange, surpris et trompé par un stratagème de guerre, délogea avant son arrivée. Groesbeck, qui avait eu soin de faire armer les habitants des compagnes, en avait déjà reçu du renfort, lorsque le plus considérable lui vint sous les ordres de Minsdrigon. Ce général lui amena les Franchimonts, les Lognards et les Condreux. Pour tromper l'ennemi, il fit battre la marche espagnole et entra à Liège par le pont d'Amorceur au milieu des cris extraordinaires de joie. Ces cris et la marche frappèrent le prince d'Orange. Il se donna pas que les Espagnols ne fussent à Liège et, dans la crainte d'être attaqué en front et en arrière, il décampa sans délai. » (BERTHOLET, *Histoire de l'Eglise de Liège*, p. 36, man. de la B. U.).

(**) V. à ce sujet GACHARD, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris*, t. II, p. 265. — KRIE, t. VII, pp. 231 et 2. — MCC., t. 136-137, F. 23 v^o (chiffre des pertes occasionnées à la principauté).

(*) CHAPEAUVILLE, t. III, p. 46.

(*) LA CAPITULATION était le texte des conditions que le chapitre de St-Lambert faisait jurer à l'avènement de tout nouveau prince. L'histoire de ces capitulations offrait un grand intérêt ; elle indiquait pour ainsi dire au développement des institutions politiques du pays. Après la mort de Jean d'Engelien, tous les chanoines de St-Lambert convinrent le 25 septembre 1261, qu'avant de procéder à l'élection de son

successeur, chacun jurerait que, s'il était élu, il respecterait et défendrait les privilèges accordés par les empereurs au clergé (L. J. de St-Lambert, n^o 162). Cet engagement semble bien avoir donné naissance aux capitulations que, dans les temps ultérieurs, le chapitre cathédral fit jurer à l'élu lors de son inauguration. La plus ancienne réelle capitulation est le serment prêté Par 1321 par Engelbert de La Marck (V. texte dans DAKIS, *Noblesse*, t. III, p. 167). Le chapitre ne suggéra jamais aucune clause du serment ou de la capitulation, mais il y ajouta souvent des articles dont l'occasion ou la raison se trouvait dans les faits produits sous le règne du prince-évêque défunt. En ces serments, on découvre facilement la tendance du chapitre à étendre ses propres attributions et à restreindre le pouvoir du prince-évêque. Comme le remarque DAKIS (ibid., p. 168), le corps capitulaire a plus d'une fois dépassé les justes limites et usurpé les pouvoirs légitimes du prince, même ceux des trois Etats.

(*) EOP, n. 2, t. II, pp. 209-216.

(*) Lire « plusieurs ».

(*) BOUILLÉ, t. III, pp. 229-230. — V. aussi *Le statut de la Neutralité*, 1268, p. 21, et *Statut et abrégé du statut de la Neutralité*, t. A, 2.

(*) BOUILLÉ, t. III, p. 86.

(*) Sur ce sujet, V. DAKIS, *Hist. du diocèse (1772-1821)*, t. I, pp. 285-291, 311. (XVII^e siècle), t. II, p. 252 ; — V. aussi *Conf. DO*.

part, la puissance grandissante de la France, de l'autre, plaçaient notre pays dans une position critique sur la frontière occidentale de l'Allemagne. On voulut — l'observation en a été faite très judicieusement — fortifier cette frontière autant que possible, en groupant dans des mains sûres, la plupart des évêchés de ce côté, et c'est ainsi que des membres de la famille de Bavière s'étaient vu appelés, l'un après l'autre, aux sièges épiscopaux de Cologne, Liège, Paderborn, Munster et Hildesheim. Mais le pays de Liège n'y gagna rien ⁽¹⁾, nous venons de le constater. Les princes étant constamment absents, l'anarchie pouvait lever la tête dans la capitale. Les Liégeois se passèrent de souverain peu à peu. Nombre d'entre eux se considéraient indépendants à l'égal d'habitants d'une république autonome ⁽²⁾.

Par surcroît, la France renouvelait, en notre cité, les manigances diplomatiques qu'avait mises en pratique Louis XI, et elle s'y employa d'autant plus fermement qu'elle ne rencontrait plus de réelles contreparties dans les Pays Bas catholiques. Sous pareilles instigations, avaient été tramées, en 1541, en 1543, etc., des conspirations ayant pour objectif de livrer la capitale liégeoise aux armées françaises. Toutes échouèrent devant la vigilance de l'autorité publique.

Au XVII^e siècle particulièrement, se déploieront en notre cité, de la part de la cour de France, toutes les ressources d'une politique adroite, certes, surtout cauteleuse, sournoise. Aux agitateurs français il fut très aisé d'organiser ici une faction hostile au prince, faction qui, soi-disant, garantissait contre lui les libertés populaires et la neutralité du pays. Ce parti, en réalité, se trouvait presque uniquement à la merci de la diplomatie étrangère.

Il recevra le nom *Grignoux* = « grognards », tandis que lui-même lancera aux défenseurs du prince et de la légalité le sobriquet *Chironax* (appellation ancienne de l'hirondelle en Wallonie). Par le moyen du premier parti, la politique intéressée de nos voisins du Sud provoqua pour la nation liégeoise durant presque tout le XVII^e siècle, une nouvelle période de divisions intestines mais profondes, de désorganisation sociale qui conduira derechef le pays et sa capitale à deux doigts de sa perte ⁽³⁾.

Sous les mêmes instigations intéressées, Liège continuait à réclamer devant la chambre de Wetlaer les avantages des villes « libres » de l'Empire, comme Cologne et Aix la Chapelle par exemple. Pourtant — nous l'avons dit — ces prétentions n'avaient pas le moindre fondement. Toujours notre cité eut pour autorité immédiate non l'empereur, mais le prince-évêque dont elle méconnaissait sans cesse les droits ⁽⁴⁾.

Enfin, l'an 1640, après avoir brisé toute résistance, l'armée levée par Ferdinand de Bavière et commandée par le général bavarois Othon de Spaar, pénétra dans la cité dont les portes avaient été fermées au prince l'année précédente. voulant mettre un terme aux désordres politiques et aux discordes civiles, tout en restaurant son autorité, Ferdinand de Bavière priva les métiers de

leurs attributions électorales et livra le choix des maîtres et des jurés de la cité à l'influence du prince, par la voie du sort surtout. Une citadelle fut bâtie en 1650 pour subjuguier « les esprits rebelles ». La cité supporta forcément ce régime de compression. Elle se sentait impuissante à s'y soustraire violemment.

Ultérieurement, les Français, convoitant une position qui commandait admirablement la Meuse, s'emparèrent en 1675 de la citadelle de Liège, par la trahison de son commandant. Incapables de la garder plus longtemps et ne voulant pas qu'elle tombât au pouvoir de leurs ennemis, ils la firent sauter en 1676, ouvrant ainsi une ère nouvelle pour le peuple liégeois. Ne se sentant plus contenus désormais, voulant profiter d'un triomphe dont ils n'étaient nullement les auteurs, les adversaires intérieurs du prince reconstituent les métiers et rétablissent la loi électorale de 1603, contre la volonté du chef de l'Etat. Bref, l'anarchie dans la cité alla grandissant. A trois reprises, de 1682 à 1684, les éléments subversifs destituèrent illégalement les bourgmestres qu'ils avaient eux-mêmes élus, attestant par là qu'ils n'étaient plus aptes à jouir de leurs libres institutions ⁽⁵⁾. Aussi, Henri Pirenne a-t-il pu écrire que la Cité fut « terrorisée et dégoûtée de ses franchises » lesquelles, « une fois de plus, l'ont par leur victoire même replongée dans un désordre qui lui a enlevé la possibilité et jusqu'à la volonté de se défendre ⁽⁶⁾ ».

En ces conjonctures, le 26 août 1684, Maximilien-Henri de Bavière, au su de la France dont il était devenu l'ami, rentra de force dans la ville en rébellion ouverte, d'où il avait dû une seconde fois se tenir éloigné. Le 28 novembre, après mûre réflexion, et désirant empêcher le retour des mêmes illégalités violentes, il publia le célèbre règlement constitutionnel, dans lequel, dit encore Henri Pirenne, « des appréciations superficielles ne voient qu'une œuvre de despotisme et de réaction ⁽⁷⁾ ». De fait, il restreignait, pour la cité surtout, les droits politiques des métiers. C'était de la démocratie à rebours. Il est juste, pourtant, de constater que ce règlement exécuté modérément durant toute son existence, fit succéder un siècle de tranquillité intérieure à quatre siècles de débats irritants et de conflits de tous genres. Ainsi que l'admet à son tour Adolphe Borgnet, « ce ne fut pas là, à coup sûr, un médiocre bienfait ⁽⁸⁾ ».

Aux rébellions et aux dissensions civiles que nous venons de noter, il faut attribuer la cause principale du peu de travaux généraux exécutés à Liège dans la seconde moitié du XVI^e siècle et durant le suivant. On doit néanmoins rapporter à cette période la réalisation de plusieurs ouvrages d'intérêt public, innovation en l'espèce. La halle aux Viandes, appelée la Boucherie, avait été bâtie en la première moitié du XVI^e siècle, quelques années après la mort d'Erard de La Marck. Son érection fut suivie, à tout proche, de la construction de la *halle aux Grains*, dite aussi *Poids de la Cité*, — précieuse pour le commerce — des quais de la Goffe de la Batte et de Maestricht. A leur emplacement auparavant, les flots de la Meuse baignaient les propriétés

(1) KURTZ, *Conférence 1^{re} mars 1893*, à Liège.

(2) LONCHAY, *La principauté de Liège au XVII^e siècle*, p. 32.

(3) GOMERY, *La ville de la France au pays de Liège durant le XVII^e siècle* — *BELG.*, t. XXI.

(4) V. pour ces revendications des Grignoux à la Chambre impériale, les très nombreux dossiers de cette cour, recueillis dans les archives de l'Etat à Liège et que met particulièrement en lumière EMILE VASCON *Cartul. de la Cité*, en préparation.

(5) KURTZ, *op. cit.*, p. 1600.

(6) *Hist. de Belgique*, t. V, p. 147.

(7) *Ibid.*, p. 152.

(8) *Hist. des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, t. I, p. 126.

Dès le 21 novembre, le prince Maximilien-Henri de Bavière avait remis au chapitre cathédral une déclaration affirmant qu'aucune modification ne pourrait être introduite dans son règlement sans l'avis préalable du chapitre (*Cathédrale*, DC, t. 165).

riveraines, ne laissant qu'un petit accotement pour le service des nautonniers.

Citons encore l'établissement de plusieurs ponts secondaires, surtout l'édification du nouveau pont des Arches, en remplacement de celui de 1446, emporté par la débâcle la plus mémorable de nos annales, en janvier 1643. Cette édification fut suivie d'une rectification partielle du cours de la Meuse à Liège, puis de la création d'autres quais : Saint-Léonard, de la Ribouée et Sur Meuse.

Les administrateurs d'alors avaient donc à cœur l'embellissement de la ville, dans ses édifices et dans ses voies de communication. A raison des circonstances indiquées, ils ne disposaient pas de grands moyens pour réaliser cet embellissement. Ils n'étaient guère sollicités de prendre ces moyens, vu le peu de durée de leurs fonctions — nous le montrons plus loin (1).

Heureusement, l'initiative privée jouait un plus grand rôle en l'espèce. C'est elle qui fit subir à l'aspect topographique de la cité, d'intelligentes modifications. Partout, à ce temps, se dressaient des files de maisons particulières très caractéristiques, qui, au centre de la ville, comptaient parfois trois et quatre étages. De nombreux spécimens sont parvenus jusqu'à nous, notamment place du Marché. Le plus remarquable est le palais du riche Jean Curtius, aujourd'hui siège du Musée archéologique.

En même temps, avaient été construits dans la cité, les bâtisses monumentales d'une série de communautés religieuses. Celles-ci s'installèrent en ce XVII^e siècle, nonobstant la bulle du pape Clément VIII, du 23 juillet 1603, formulée dans le dessein d'en restreindre le nombre (2). Leurs chapelles ne sont plus construites dans le style national. Le dernier sanctuaire d'architecture ogivale dressé à Liège sera la petite église des sœurs de Sainte-Claire érigée à l'ancienne place de ce nom, l'an 1604. Mais dès le milieu du XVI^e siècle, le style renaissance s'était introduit chez nous, à preuve le portail de l'église Saint-Jacques qui vient d'être savamment rétabli dans son état primitif.

Aux maisons des bourgeois, l'emploi de la pierre et de la brique s'est généralisé. De l'avis du colonel Duplessy l'Escuyer qui séjourna en notre ville vers le milieu du XVII^e siècle, la plupart des toitures étaient couvertes d'ardoises. Les fenêtres que des meneaux en pierres ou des croisillons divisaient en quatre ou six compartiments étaient, dans un but de sécurité, garnies au rez de chaussée de forts barreaux de fer, lorsque les fenêtres n'avaient pas été aveuglées. Dans les bâtiments livrés au commerce, les barreaux, comme les vitrines mêmes, s'avançaient fortement en saillie en forme de fer à gauffres. C'est là que se trouvaient étalées les marchandises. Les vitres ont maintenant une teinte plus claire. Elles ont également des dimensions moins exigües que précédemment. Il est vrai que, depuis l'an 1560, Liège possède des verres de sa propre fabrication et que ce genre de travail a subi ici de sérieux progrès.

Qu'on ne s'attende pas, toutefois, à découvrir dans les demeures de l'époque la mise en pratique des meilleures conditions hygiéniques, ni tout le confort désirable. Les constructeurs du temps, souvent *maîtres-*

maçons, visaient avant tout au côté purement utilitaire, mais s'inquiétaient peu parfois de la solidité de leur œuvre ou du côté hygiénique.

A la fin du XVII^e siècle, la paix et l'ordre à Liège avaient été assurés par l'intervention énergique de Maximilien-Henri de Bavière, en 1684. Malheureusement, les événements extérieurs apparaissaient menaçants pour la principauté. En 1688, Louis XIV, incapable de réprimer son ambition, et craignant toujours une coalition des puissances contre la France, lança une déclaration de guerre à l'Allemagne, et peu après à la Hollande. Ce qu'avait redouté le roi-soleil se produisit : l'empire allemand, la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre s'unirent dans un effort commun pour vaincre la France. Notre principauté aurait voulu conserver la neutralité dans le conflit. Aucune des parties belligérantes ne se prêta à reconnaître cette neutralité. Bien plus, afin d'obliger les Liégeois à se déclarer hostiles à la France, les États généraux de Hollande envoyèrent dans notre pays, en 1689, quatre régiments hollandais qui s'emparèrent de la Chartreuse ; ils avaient ordre de bombarder la cité si l'on ne cédait à leurs exigences. Force fut à la principauté de Liège, pour éviter ce péril, de se prononcer contre nos voisins du Midi (3). C'était s'exposer à tomber de Charybde en Scylla. Louis XIV envoya l'an 1691, sur notre territoire, 60 escadrons et 20 bataillons. Le maréchal de Boufflers qui les commandait n'eut pas de peine à s'approcher de Liège. Les Français étaient irrités de n'avoir point trouvé la porte d'Amerecur ouverte et de l'attitude des Liégeois à l'égard du grand pays du Sud. Parvenus le 1^{er} juin sur les hauteurs de la Chartreuse, ils préparèrent aussitôt le bombardement de la ville avec douze mortiers et des canons tirant à boulets rouges. Commencé le 4 juin, le tir des mortiers, qui lançaient chacun quatre bombes par heure, — alternant avec les projectiles incendiaires — continua jusqu'au 6 à midi. Après deux heures d'interruption, il recommença et cessa enfin le même jour à minuit. Donnons sur ce triste épisode de notre histoire, quelques notes dues à un Liégeois de la première moitié du XVIII^e siècle, et dont la famille conserva, journellement, pendant deux centaines d'années, les principaux faits locaux (4). Nous conservons le style et l'orthographe de l'écrivain :

« Le marquis de Boufflers... commença à faire jeter des bombes dans la ville, le 4^e de juin, première des festes de la Pentecoste, vers les quatre heures après-midi, ce qu'il continua sans cesse jusqu'au lendemain à neuf heures du matin. Le comte de T'Serclaes de Tilly, général des troupes de Liège, fit poster sa cavalerie sur les places et l'infanterie dans les endroits où les Français pouvoient tenter le passage.

« Le mardi 5^e, à quatre heures après-midi, les ennemis joignirent aux bombes des boulets rouges et des pierres qu'ils tirèrent sans relâche jusqu'au mercredi vers les dix heures, et mirent le feu dans tous les endroits de la ville où ils purent le porter.

« La Maison de Ville, et toutes les maisons situées dessous la tour de St-Lambert, furent entièrement brûlées, de mesme que presque toute la rue de Sur Meuse et toutes les maisons *le long de la Meuse* (5).

(1) Notre principauté avait alors à sa tête Jean-Louis d'Olderen, élu le 27 août 1688 (C.F., t. 10, p. 284, 285).

(2) GOSMART - MONTAUDO n° 112, t. 17-18, BUL.

(3) Quai Sur Meuse.

(4) V. *Quatrième Partie*.

(5) C.F., t. V, p° 428.

et alle Goffe, en sorte que l'on comptoit neuf cent trente-deux maisons jusqu'à rez terre (1) et cinq cent dix-sept bombardées, sans compter les églises (2); celle de Ste-Catherine ayant esté entièrement consumée par le feu avec les saintes Hosties, et tout ce qui estoit dedans entr'autres un excellent tableau de maistre-autel qui estoit fait par le fameux peintre d'Ouffet, et qui estoit bien une des plus belles pièces que nous eussions dans notre ville de Liège.

« L'église cathédrale fust fort endommagée, et un prestre qui alloit sauver le St-Sacrement de l'autel, fust tué d'un éclat de bombe. M. Rossius de Bellaire, fils de M. Walthère de Rossius, seigneur de Bellaire, échevin de Liège, y entendant la messe dans la chapelle de Nostre-Dame, dans les encloistres, y fust tué d'une bombe, avec quelques autres personnes qui y estoient aussi (3).

« Les églises de St-Denis, St-Etienne, Ste-Aldegonde, N.-D. aux Fonds, Saint-Phoillan, Ste-Magdeleine, St-Nicolas, Outre Meuse, St-André (4), des Onze mille Vierges (5), St-Jean-Baptiste (6), des Pères Jésuites en Isle (7), la Chapelle des Clercs, ont esté bombardé les unes plus que les autres. »

En somme, les boulets de l'impitoyable de Boufflers ont ravagé non seulement le quartier d'Outre Meuse avec Amercieur, Longdor et une section de la Boverie, mais aussi l'importante partie de la cité comprise entre la place Paul Janson et la place du Vingt Août (8). Nouvelle et affreuse épreuve que Liège dut supporter après tant d'autres (9), à raison de sa condition topographique et politique.

CHAPITRE X.

Après le bombardement de 1691. — Reconstructions. — Amélioration et embellissement des rues. — Conseil impérial.

LES édiles liégeois, vivement affligés du désastre de l'an 1691, s'efforcèrent, de concert avec l'autorité princière, de tirer du mal le plus de bien possible au double point de vue de la topographie et de la salubrité.

Cette fois, les chefs communaux ne tolérèrent plus qu'on reconstruisît au hasard, sans alignement comme en

1470, les maisons incendiées. D'accord avec le prince, ils firent tracer des plans d'élargissement des rues — élargissement insuffisant malheureusement — avec indication de la place destinée aux bâtisses, puis publièrent les modifications à apporter dans les projets de réédification.

Il fallait que les murs mitoyens ne se composassent que de briques et mesurassent près d'un pied et demi d'épaisseur. En outre — c'est par là qu'on peut distinguer les constructions de cette époque — les murs de séparation des bâtisses devaient dépasser le toit de deux pieds au moins. D'ordinaire, l'architecte disposait cette partie éminente en gradins. Le prince tint la main à ce que les habitants se soumissent aux mesures adoptées pour les nouveaux bâtiments; il n'hésita même pas à faire démolir d'office ceux qui n'étaient pas conformes aux conditions requises. Nous revenons sur ce sujet à la *Dixième Partie*, chap. II, *Police des rues*.

Avec l'avènement du XVIII^e siècle les travaux d'embellissement et les innovations architecturales se multiplient. Mains édifices religieux ou civils se dressent, notamment un nouvel hôtel de ville dont le style se ressent pleinement de la période de décadence dans laquelle on était entré.

Aux deux extrémités sud et nord de la ville, l'édilité fait apparaître de superbes promenades que fréquentera avidement la fashion de Liège: en 1710, le quai d'Avroy qui provoqua l'admiration du Czar Pierre le Grand, lors de sa visite en 1717; ensuite, la promenade de Coronmeuse formant le prolongement de celle dite de Saint-Léonard, toutes deux non moins prisées par les voyageurs étrangers.

Au centre de la cité, les rues continuent à s'élargir, fort modérément à la vérité; mais leur perspective a beaucoup gagné. Les maisons et surtout les appartements se font, en règle générale, dans des proportions plus spacieuses qu'aux siècles précédents. Autre nouveauté: les façades des demeures bourgeoises auxquelles on avait gardé jusqu'à ce moment la teinte des matériaux employés, commencent à être revêtues d'une couche unicolore de badigeon, voire de peinture à l'huile. A contempler les hôtels seigneuriaux de l'époque, on s'aperçoit que l'âge héroïque de la commune a cessé, qu'une période de calme, de sûreté et d'aisance relative lui a bel et bien succédé. Plus de créneaux aux faltes des toits, ni de barbicanes dans les murailles. Les attaques armées comme les émeutes populaires ne paraissent plus guère être redoutées.

Non seulement les façades des habitations étalent à la vue des passants un éclat nouveau et des baies de fenêtres pleinement ouvertes, mais la Ville maintenant procède elle-même avec soin à la toilette du sol des rues, ainsi qu'il est exposé au chapitre *Hygiène publique*. (*Onzième Partie*).

Un progrès d'un autre genre, c'est l'éclairage des voies publiques, inauguré en 1710. Il fait aussi l'objet d'une notice séparée (1).

Depuis le bombardement de 1691, Liège vécut, au point de vue intérieur, dans une paix profonde. Elle eut toutefois, de temps à autre, à faire face à des charges pécuniaires écrasantes pour réquisitions militaires dues aux guerres que de puissants voisins se livraient, sur notre territoire trop souvent. Elle eut à souffrir autant

(1) Complètement incendiées.

(2) D'autres chroniqueurs portent le nombre des maisons atteintes à plus de deux mille.

(3) « Entr'autres la nommée Anne Hedrimon qui depuis quarante ans étoit servante chez la demoiselle-veuve de feu le s^r Antoine Rogier, grand-père et grand-oncle maternels de la demoiselle Marie Martel, mon épouse, ce qui arriva le mardi des foires de la Pentecôte, le 5 Juin 1691. » (Note du manuscrit.)

(4) Sur le Marché.

(5) Rue St-Ursula.

(6) À l'angle de la rue St-Jean-Baptiste et de Péronstrée.

(7) Place du Vingt Août.

(8) On trouve une liste plus ou moins détaillée des maisons détruites durant le bombardement de 1691, dans les registres des E.L. rubrique Obligations, de l'an 1691, AE. — Une médaille fut frappée à l'occasion du bombardement. Elle est reproduite par Le Clerc, t. I, p. 122, de son ouvrage intitulé: *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*. Édition-Rou Bibliographe des principales médailles frappées (sic) pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas. Amsterdam, MDCC. XXIII. — V. aussi GÉRAUD VAN LOON: *Histoire nationale des XVII^e provinces des Pays-Bas*, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Rastat en 1713, trad. du hollandais, t. IV, pp. 665, La Haye, 1716.

(9) Voir encore pour ce bombardement *Asnières consacrées au mémoire de la guerre de France*, concernant la Belgique, p. 404.

(1) V. *Onzième Partie*, Chap. IV.

des Français que des Impériaux. C'est ce qui empêcha nos princes-évêques et la Cité même d'introduire d'autres améliorations publiques que réclamait l'importance croissante de la capitale liégeoise.

Durant la guerre de la succession au trône d'Espagne, Joseph-Clément de Bavière se prononça en faveur de la France. Liège se rendit par capitulation le 14 octobre 1702 au duc de Marlborough. Peu de jours après, l'Empereur envoya en notre ville le comte de Sinzendorf comme gouverneur de la principauté en lieu et place du prince. Le comte de Sinzendorf institua ici un Conseil impérial pour gérer les affaires publiques. Auparavant il avait convoqué les États et déclaré les Liégeois déliés du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à Joseph-Clément de Bavière. Le comte de Sinzendorf fut remplacé le 8 janvier 1706 par le comte de Wetzl (1).

Le Conseil impérial siégea à Liège du 23 janvier 1703 au 26 novembre 1714. Quant au prince Joseph-Clément, retiré à Namur, il continua à régir la partie sud du pays. Son Conseil privé tint ses séances à Namur du 16 décembre 1702 au 24 novembre 1714. Il reprit son siège à Liège le 29 du même mois.

Joseph-Clément rentra à Liège le 16 janvier 1715.

CHAPITRE XI

Immédiatement avant la Révolution de 1789. — Progrès généraux. — Panorama de la cité.

PEU après le milieu du XVIII^e siècle, Liège, débarrassée des inquiétudes de l'extérieur, put enfin respirer librement. Nos administrateurs s'efforcèrent de profiter de la situation pour s'attacher résolument à l'embellissement de la capitale, aidés en cela par les particuliers mêmes. Telles se montraient les modifications topographiques que l'auteur du *Voyage d'un amateur des Arts* (2), visitant notre cité vers l'an 1775, émettait cette observation louangeuse :

« Liège acquiert journellement un nouveau lustre ; les rues se redressent et s'élargissent ; de très belles maisons s'y élèvent de toutes parts ; les places publiques se rectifient et se décorent satisfaisamment ».

Tout concourait à donner à la ville une parure appropriée à son rang de capitale.

D'autres faits permettaient de nourrir l'espoir qu'une brillante période s'ouvrait pour Liège. S'il avait été donné à Marguerite de Navarre de revoir alors notre ville, elle n'aurait plus été forcée, comme au XVI^e siècle, en l'absence de *carrosses* ou de routes convenables, de se faire transporter au Palais d'Erard de La Marck en litière de soie, garnie de devises et de symboles tracés en son honneur. Au dire d'Abry, qui vivait en 1700, notre ville, l'an 1640 encore, n'aurait pas renfermé plus d'une demi-douzaine de voitures et celles qui existaient auraient été formées de cuir. Abry doit faire erreur. En 1674 et en 1677, même en 1650, les autorités communales élaboraient une taxe sur les carrosses et sur les calèches. C'est assez dire que le total des voitures était

devenu considérable, car on n'aurait pas songé à les frapper d'impositions si elles n'eussent pas atteint un chiffre respectable. Sans doute, un économiste liégeois de la seconde moitié du XVIII^e siècle rapporte que, en 1724, à l'intronisation du prince Georges-Louis de Berghe, le cortège ne comptait qu'environ vingt-cinq carrosses (3). En admettant que la mémoire de cet écrivain ait été fidèle, il est certain que les possesseurs de voitures de luxe étaient infiniment plus répandus à Liège. *La Relation de l'entrée triomphante de Joseph-Clément de Bavière*, le 16 janvier 1715 (4), établit que, dans le cortège qui l'accompagna, les carrosses, calèches, etc. étaient extrêmement nombreux et variés. En 1772, à l'entrée joyeuse du prince Velbruck, il y en avait une centaine et dans ce nombre, note l'économiste que nous venons d'invoquer, ne se trouvaient « ni chaises, ni cabriolets, ni carrosses de louage, ni même ceux de parade ». Aussi, au dernier quart du XVIII^e siècle, les principales rues de la cité se trouvaient-elles sillonnées quotidiennement par au moins cent cinquante magnifiques équipages de maître, dont près du tiers à quatre chevaux.

Ce luxe n'avait rien de factice. Il provenait de l'état prospère de la cité et de ses industries. Les princes et nos édiles, à l'encontre des stipulations des métiers, s'efforçaient de procurer aux manufactures dont le nombre ne cessait de croître, une plus grande liberté de travail. Le commerce voyait ses relations s'étendre dans tous les pays, facilitées qu'elles étaient par de belles routes parfaitement entretenues. Depuis longtemps Liège avait conquis une renommée hors ligne parmi tous les centres houillers de l'Europe. Les *pompes à feu* , précurseurs des machines à vapeur et des puissantes machines d'exhaure, imprimaient un surcroît d'intensité à l'industrie minière (5).

Tandis que les manufactures d'armes, dont les produits étaient réputés les meilleurs du monde, employaient six mille ouvriers, les usines métallurgiques, très répandues, faisaient preuve d'une vitalité sans égale. Les nombreuses fabriques de clous, spécialité du pays, les manufactures de draps de serge, les tanneries qui jouissaient d'une grande vogue à l'étranger, se montraient sur divers points des plus florissantes. On trouvera, sous leur rubrique respective (en la *Quinzième Partie*), des détails sur le développement des principales industries. Qu'il nous suffise, à cette place, de noter avec Henaux (6) que, « quoique Liège ne comptât que 80,000 habitants (7), elle avait une activité de vie et de mouvement qui étonnait les étrangers ».

Après cela, il se conçoit que le même historien ait ajouté : « La vie y était aisée, peu coûteuse ». Tel était aussi l'avis du Français Michel Deschamps, en 1785 (8). Les chiffres donnaient raison à tous deux.

(1) DOM HENRI STAPPA, chartreux de Liège. *Mémoires manuscrits* de 1722, p. 264.

(2) *Planchette in p. de notre coll. partiel.*

(3) Le pays liégeois, l'un des premiers du continent, si pas le premier, employa en 1727, la machine d'épuisement, inventée l'an 1705, sur un serrurier anglais, Thomas Newcomen. Elle était appelée chez nous *pompe à feu*, parce qu'on l'actionnait à l'aide du feu. Ce ne fut qu'en la seconde moitié du même siècle qu'a été imaginée, dans des charbonnages des environs de notre ville, la célèbre machine à vapeur.

(4) *Hist. de Liège*, éd. 1874, t. II.

(5) Ce chiffre s'approche de la vérité si Henaux y a compris la population des faubourgs.

(6) *Essai sur le pays de Liège*.

(7) Ce dernier touchait au traitement de 6000 écus par an. (Cf. t. II, p. 342-343.)

(8) M. de La B., ancien capitaine au service de France.

C'est en cette période pleine de promesses pour la principauté qu'un certain nombre de Liégeois provoquèrent, le 18 août 1780, à l'exemple d'un grand pays voisin, le renversement des institutions qui avaient donné à nos pères une longue succession de siècles de liberté et d'indépendance (1). Ils avaient d'abord ajouté à leurs couleurs « patriotiques » le bleu de Prusse (2), pour plaire à Berlin (3), ils votèrent ensuite l'annexion de notre pays à la France, à ce moment en état de révolution également. Le décret de réunion fut voté par la Convention nationale le 1^{er} octobre 1795.

Avant que les événements aient transformé les mœurs, mis fin à de nombreuses traditions séculaires, renversé maints édifices témoins des triomphes et des vicissitudes de nos pères, modifié profondément l'aspect topographique de notre vieille cité, jetons un dernier coup d'œil sur le pittoresque panorama qu'elle déroule à notre vue. Transportons-nous sur la grande tour de la cathédrale Saint-Lambert qui, la première, tombera sous les coups de « patriotes » mal inspirés. Sa flèche est de niveau avec le sommet de la Citadelle. De cette tour nous pouvons contempler Liège tout entière.

Cette chaîne d'épaisses murailles, qui encerre la ville de toutes parts, constitue l'enceinte fortifiée. Une longue succession de tours ou « balloirs » sont comme les gros anneaux de cette énorme chaîne. De neuf des douze portes massives reliant l'enceinte partent les lignes de faubourgs qui vont se perdre bientôt dans les champs ou sur les collines environnantes. En dehors des murs défensifs, les églises Saint-Remacle, Sainte-Foy et Sainte-Véronique se dressent, presque isolées, entourées de vertes campagnes ou de terrains maraîchers.

Dans la ville, les regards sont attirés par une centaine de clochers de tous styles, de toutes formes et de toutes dimensions. Ils élèvent fièrement leurs flèches vers le ciel et leurs centaines de cloches réjouissent les oreilles aux jours de fêtes, de mille sons d'intonations différentes, mais qui produisent un ensemble d'une originale harmonie.

Tout près de nous, au Sud, se détachent les deux tours en pierre de sable de Maestricht, du monument sur lequel nous nous trouvons : une partie de leurs débris servira sous peu à élever la tour de la cathédrale Saint-Paul et le fort de la Chartreuse. Dans l'Île repose superbement, sur ses larges assises, le majestueux dôme des Dominicains. Qui eût prédit alors que, dans quelques lustres, il disparaîtrait avec tant d'autres édifices ?

(1) D'après les documents de l'époque, de nombreux officiers armés de sabre et d'épée, devenus citoyens, ont pris une grande part au mouvement du 18 août 1780, ce que constatent également Henri Pirenne *Hist. de Belgique*, t. V, pp. 301 et 310, et DAKIN *États du dioc.* (1724-1801), t. II, pp. 62 à 64. — *Notices*, t. II, pp. 75 à 77.

(2) Les couleurs patriotiques en 1780, étaient le rouge, le blanc, le vert et le bleu ; plus tard, on y ajoutait le bleu de Prusse.

(3) Ainsi que l'expose Henri Pirenne, la Prusse, en faisant entrer ses troupes en notre ville, le 20 novembre 1780, n'entendait soutenir les révolutionnaires qu'à la condition de les utiliser au mieux de ses intérêts : « Divisés », déclare Pirenne, « ils lui étaient utiles ; mais ils furent devenus dangereux, ou tout au moins embarrassants et compromettants. En s'introduisant à Liège, la Prusse passa à cet inconvénient. Elle se demandait qu'il s'ensuivrait à Bruxelles une situation également favorable. Peu lui importait que les Liégeois fussent aussi soucieux que Van der Noot et les siens étaient réactionnaires. Au fond, elle les méprisait les uns et les autres et ne voyait en eux que des instruments que l'on jetait après usage. » *Hist. de Belgique*, t. V, p. 306.

Au pied de cette forêt de sanctuaires, quatre agglomérations bien distinctes de maisons à crêtes aiguës la plupart, à hauteurs variées, à deux étages généralement et aux façades les plus disparates, partagent la ville. Voici le quartier de l'Île, qu'entourent les deux grands bras de la Meuse. Derrière, s'étendent Avroy et sa vaste plaine, peu garnie de bâtisses, puis le faubourg Saint-Gilles et les quelques rues qui en dépendent. Une traînée plus importante de maisons est celle qui se développe depuis Saint-Séverin jusqu'au bout de Liège, au Nord et à l'Ouest. Voici enfin Outre-Meuse qui semble une ville distincte.

Quel effet gracieux forment les 245 rues qui sillonnent la cité en tous sens ! Il faut admirer aussi ses onze places publiques et ses trois beaux quais avec leurs fraîches allées d'arbres.

Qu'on ne cherche pas dans ce dédale de rues, des vitrines à luxueux étalages. Leur temps n'est pas venu. Cependant, il ne manque pas de boutiques. Dès 1735, Saunery, dans les *Délices du Pays de Liège*, appliquait à notre ville ce qu'on dit de plusieurs autres, plus commerçantes, qu'on ne sait qui achète puisque tout le monde vend :

Comment ne pas être agréablement surpris à la vue de ces innombrables cours d'eau et de ce réseau de biez qui font de Liège une autre Venise du Nord ! Entretenus avec soin, ils versent abondamment dans la cité le bien-être et la prospérité :

La Meuse offre sur ses rives
Les plus agréables tableaux
Là, mille barques opulentes,
Au gré des rames vigilantes,
Transportant d'utiles fardeaux
Fendent les lames vacillantes
Du cours bleuâtre de ses eaux (1).

Les cours d'eau, ces chemins qui marchent, a dit Pascal, sont précieux pour la ville ! Le canal de la Sauvenière continue d'amener de temps à autre, au cœur de la cité, de petits bateaux chargés de marchandises. Avant d'aller rejoindre le lit principal de la Meuse, le bras d'eau de la Sauvenière se divise en six artères dont plusieurs ont donné jusqu'ici l'impulsion à des moulins à farines. Outre-Meuse est mieux servi encore par ses biez.

Pour son alimentation en eau potable, Liège dispose d'une bonne centaine de pompes ou puits publics, et de plusieurs autres centaines de pompes privées. En outre, les quartiers de la rive gauche du fleuve jouissent de nombreuses fontaines dont les eaux arrivent à grands frais des hauteurs voisines (2).

Malgré cette abondance d'eau alimentaire, les Liégeois savent apprécier la haute utilité de leurs sources intarissables, comme des ruisseaux ou des biez qui parcourent la ville en tous sens. Ces cours d'eau sont d'une importance extrême en cas d'incendie et même pour les

(1) SE-PRAYL, *Le Poète voyageur* — Pour biographie du personnage, V. GOMERT, *BAL*, t. XLVII, p. 26, — pour sa bibliographie, V. *Biographie nationale*, t. XXI.

(2) GOMERT, *Eaux et fontaines publiques, à Liège*, 160.

usages journaliers domestiques. Et puis, que de fraîcheur ces bras de rivières apportent à la cité ; que de distractions douces et innocentes ils procurent aux riverains amateurs de pêche !

Disons adieu à ces groupes d'îles et d'îlots, véritables corbeilles de verdure, du milieu de la ville, aux dix-sept ponts en pierre qui traversent les rivières. Bien peu d'entre eux échapperont aux bouleversements d'un prochain avenir. Ils devront céder devant les envahissements d'une population sans cesse grandissante. La vapeur surtout, dont la puissance ne s'est point encore révélée dans toute son intensité, étendra son empire, de concert avec l'électricité là où l'eau avait régné seule en maîtresse absolue, comme force propulsive, durant de longs siècles.

CHAPITRE XII

Sous les régimes français et hollandais

I l n'entre pas dans le cadre de ce travail de dresser l'historique des événements qui marquèrent la fin du XVIII^e siècle. Pourrions-nous, cependant, passer sous silence la tourmente politique et sociale qui bouleversa tant d'États, particulièrement celui de Liège, en accumulant partout ruines et misères, en anéantisant des institutions maintes fois séculaires, en faisant disparaître une quantité immense de chefs-d'œuvre d'architecture, de peinture ou de sculpture ?

Il n'est pas un Liégeois qui, aujourd'hui, ne regrette le renversement de l'imposante cathédrale Saint-Lambert, laquelle constituait à elle seule un superbe musée artistique et religieux d'un prix inestimable. Sa destruction, décrétée le 26 février 1793 par la Convention nationale liégeoise, fut accomplie sous la direction du peintre Léonard Defrance (1).

Généreuses étaient les pensées initiales et directrices de la plupart des protagonistes de la Révolution française. Emus de l'asservissement et de l'oppression auxquels se trouvaient réduites les populations de trop de pays, ils voulaient contraindre ces peuples au despotisme et les doter des droits sacrés de l'humanité. Diverses nations doivent à la mise en pratique de ces principes civilisateurs d'avoir inauguré une ère de liberté et d'égalité sociales. Trop souvent, malheureusement, ces principes furent dénaturés dans leur application.

Au pays de Liège, d'ailleurs, les organismes politiques et les franchises individuelles étaient larges et très développées depuis de longs siècles. Certes, personne ne prétendra que ces organismes et ces franchises n'étaient plus susceptibles de perfectionnement. Il serait insensé de dire qu'il aurait fallu conserver toutes les institutions politiques et administratives du passé, vicieuses en bien des points. Ce qui est vrai, c'est que l'on aurait pu chercher à émonder l'arbre au lieu de l'abattre et ne pas sacrifier l'indépendance de la patrie liégeoise.

Il est juste de constater que, même en notre pays, de la commotion sociale sont sorties d'utiles conséquences quant à l'unité administrative, à l'harmonie des pou-

voirs, à l'égalité de tous devant la loi. Mais ces améliorations eussent été amenées d'elles-mêmes. Elles se préparaient chez nous. Les violences et les abus de cette époque troublée ont plutôt retardé ici la réalisation d'excellentes réformes.

Bon nombre de Liégeois se montraient hostiles au nouvel état de choses. C'est qu'ils possédaient depuis longtemps — Mirabeau l'attesta solennellement à Liège en 1787, — les libertés pour lesquelles combattaient les Français. Soustraite à un régime de liberté étendue, Liège se vit en proie à toutes les misères, à des réquisitions incessantes, à toutes les exactions (2).

La municipalité eut à dépeindre la pénible situation de notre ville au ministre des finances, l'an 1801, sous la signature du maire Selys et de ses adjoints : « Dépérissement des bâtiments, absence de tout signe extérieur d'aisance et de luxe, transmigration des citoyens aisés dans les communes rurales (3) ; désœuvrement des artisans, pauvreté et mendicité, vols et brigandages qui en sont les résultats, tels sont, Citoyen Ministre, les signes non équivoques de la décadence, du dépérissement et de la ruine de la ville de Liège (4) ».

Le 12 mai de la même année, Desmousseaux, le premier préfet du département de l'Ourthe, signalait en ces termes, l'état de Liège au ministre de l'intérieur : « C'est à l'attachement que cette ville a montré à la France, à l'empressement que ses habitants ont mis à seconder ses armées, qu'elle doit l'incendie d'un quart de ses édifices. Elle a vu ses manufactures renversées, ses ouvriers dispersés, son commerce anéanti (5) ».

A ne considérer que les fluctuations du chiffre de la population, sorte de baromètre de l'état de prospérité ou de décadence d'un pays, Liège marchait véritablement à sa perte. En 1790, ses habitants étaient au nombre de 58,260, abstraction faite des faubourgs. Au bout de quelques années il n'y en avait plus que 45,406. Il a fallu un bon tiers de siècle au moins avant que notre cité retrouvât sa population des dernières années de l'ancien régime : « On avait tant usé et abusé de la conscription », écrit Henaux, « que, en 1814, à Liège, on ne voyait plus, pour ainsi dire, que des vieillards, des femmes et des enfants, sans adultes ou hommes faits. Tout ce qui était jeune se trouvait à l'armée et devait fatalement périr, soit dans un hôpital, soit sur un champ de bataille (6) ».

Aux points de vue de la condition matérielle de la ville, de la voirie et des travaux d'utilité générale, la même époque fut aussi néfaste. En 1791, le bombardement du quartier d'Outre-Meuse par les Autrichiens incendia complètement deux cents maisons et partiellement deux cents autres.

Les administrateurs républicains, de leur côté, ne respectèrent ni les œuvres d'art, ni les travaux de valeur historique. Tandis qu'ils supprimaient du nom des rues le qualificatif *saint* et la particule *de* ; qu'ils faisaient

(1) Cf. BONNEY, *Les Belges de 1793 au XVIII^e siècle*, t. II, p. 214 ; — LOURAV, *Le principal de Liège... au XVIII^e et au XIX^e siècle*, p. 108.

(2) « Il résulte de relevé des maisons, dressé sur les tableaux de la population des cinq arrondissements (quartiers) de la commune que sur 392 maisons 601 sont inhabitées ». (Note de la municipalité).

(3) *AP*, liasse 2811.

(4) *Lettre du 10 floral an X*.

(5) *Histoire de Liège*, t. II, p. 292.

(1) *Quatrième Partie, v^o Defrance (1793) et Saint-Lambert*.

disparaître des enseignes les couronnes et autres emblèmes rappelant l'ancien gouvernement ; tandis qu'ils commandaient d'effacer à l'aide du maillet et du ciseau les armoiries existant sur les façades des habitations privées ou des monuments publics (1) ; qu'ils ordonnaient d'enlever les croix et les cloches des églises, les statues religieuses des niches populaires apposées en un grand nombre de rues et d'impasses et qu'enfin, des mains profanatrices renversaient ou saccageaient des édifices, souvenirs d'un glorieux passé national, les autorités laissaient périr tous les ouvrages d'utilité publique exécutés anciennement au prix de lourds sacrifices : « Tout est dégradé ou détruit », annonçait le maire Bailly au préfet, le 6 mars 1806, « les quais tombent en ruines ; on n'a pu y faire que de faibles réparations depuis 1789, et l'on ne pourrait pas avec 500,000 fr. les remettre en l'état où ils étaient avant la Révolution » — « Les fontaines », porte une autre pièce administrative, « les canaux, les murs d'eau, les pavés ont été livrés à tous les genres de destruction (2) ».

Ajoutons que cette période n'a vu édifier aucun monument public, n'a suscité aucune œuvre d'intérêt général.



Quoique ayant eu plus de stabilité et de discernement, l'empire napoléonien fut loin d'être favorable à la prospérité de la ville. Les embarras financiers légués par les administrations précédentes, les nombreux impôts, les sommes colossales sacrifiées pour satisfaire la passion belliqueuse de Napoléon, ne permirent guère aux édiles liégeois, tenus d'ailleurs sous le joug autoritaire du gouvernement central, d'apporter de sérieuses améliorations à l'état de la commune. A moins qu'on ne veuille accepter comme travaux importants l'érection du clocher de la nouvelle cathédrale Saint-Paul, l'établissement de la Fonderie de Canons dans un vieux couvent, aliéné quelques années antérieurement, et même l'installation, en 1800, des premiers paratonnerres au dessus des principaux monuments publics, le seul ouvrage d'intérêt général qui ait été accompli sous le régime impérial est la création du quai Micoud, transformé ultérieurement (en 1844) en notre boulevard de la Sauvenière.

Pourtant, ce régime était prodigue en desseins et projets grandioses. Le 16 décembre 1807, un décret impérial ordonnait que, dans toutes les villes, des alignements pour de nouvelles voies de communication ou pour l'élargissement des anciennes seraient tracés selon des plans généraux à faire approuver par la loi. L'intention était louable ; mais on devait en demeurer là. Ce projet et tant d'autres : construction d'un théâtre, etc., étaient loin d'être entrés dans la pratique, lorsque Waterloo renversa définitivement l'empire en juin 1815.



Sous le régime hollandais, l'aspect de la ville commença à se modifier favorablement. En 1817, pour faciliter l'édification du théâtre royal on combla partiellement la branche de la Meuse qui passait sur Avroy et le long du quai Micoud, bras fluvial laissé très longtemps dans le plus déplorable abandon.

La partie aval de ce cours d'eau fut remplacée par de belles et larges artères : les rues de la Régence et de l'Université, en même temps que d'autres voies prenaient de l'ampleur. L'industrie aussi finit par sortir de sa profonde torpeur. Le commerce étendait son rayon d'action, pendant que l'instruction faisait plus qu'auparavant l'objet des soins des autorités gouvernementales et locales. A la longue, une aisance relative tendait à se manifester quand, ensuite de l'oppression d'un gouvernement injuste et tracassier, survint la révolution de 1830, laquelle, en rendant la Belgique libre et indépendante, allait ouvrir pour elle de nouveaux et splendides horizons.

CHAPITRE XIII

De 1830 à 1924

§ I

Novè tîmps, novèle môde!
Tot cundje d'on siêke a l'aute!
Mais les candj'mints d'nosse siêke
Ont passé totes lès règnes.

C'EST le bon et mélancolique Simonon, dont une rue rappelle la mémoire, qui poussait cette exclamation peu après 1830, en présence des modifications dont il avait été témoin dans notre ville. Que dirait-il aujourd'hui s'il lui était donné de jeter un regard sur les transformations que Liège a subies depuis 1830 dans ses mœurs, dans ses usages et dans son aspect topographique ?

Elle a presque totalement perdu sa physionomie d'autrefois. Veuve de ses murs défensifs qui l'environnaient de toutes parts, de ses portes épaisses et ténébreuses qui en protégeaient les accès, elle a vu partout au delà, du sol ou des eaux, surgir de vastes quartiers, lesquels se sont peuplés rapidement sur les Prés Saint-Denis, à Saint-Remaële, aux Venues, comme à la Boverie, sur Avroy et à Fragnée, aussi bien que sur les hauteurs encadrant la ville, au Laven, à Coïnte, à Saint-Gilles, à Sainte-Marguerite, voire à Sainte-Walburge, au Thier-à-Liège et sur la montagne de la Chartreuse.

A l'intérieur de la cité, des séries d'agglomérations ont été supprimées pour céder la place à de somptueuses artères, à d'importants édifices ou à des services publics. Aux voies étroites et tortueuses de jadis, empreintes certes d'un cachet original, poétique, mais où grouillait, en trop d'endroits, une population très dense dans des conditions anti-hygiéniques au suprême degré, ont succédé des rues spacieuses alignées au cordeau, bordées d'élégantes et salubres constructions.

On a vu disparaître aussi de nombreux cours d'eau aux méandres multiples, qui aidaient à faire de la capitale de l'antique principauté liégeoise une ville au caractère pittoresque et charmant. La Meuse même a dû se plier aux caprices des novateurs. Son cours a été radicalement changé. Des remaniements considérables mais heureux ont été imposés à ses rives, tandis que le progrès moderne rectifiait son cours, limitait sa largeur et lui déterminait un niveau normal de flottaison.

(1) V. Cinquième Partie, chap. II, Armoiries.
(2) AP. X, 101, p. 406.

Les choses continuant, la vieille capitale de la Wallonie sera, dans peu d'années, complètement métamorphosée. Déjà il est permis d'affirmer qu'il n'en reste pour ainsi dire rien. Seuls, des bouts de rues, quelques édifices, legs de la foi ou du génie artistique de nos ancêtres, et un nombre restreint de séculaires habitations ayant survécu au désastre, pourraient servir de points de repère aux Liégeois de jadis pour s'orienter dans leur ville natale.

L'accroissement du chiffre des machines à vapeur, les perfectionnements successifs et merveilleux de la mécanique, les divers systèmes de locomotion, d'invention récente également, les forces de l'électricité subjuguées et mises au service de l'homme, toutes les découvertes et tous les progrès des sciences utilitaires, en un mot, ont coopéré, chacun dans une large mesure, à transformer profondément l'ensemble de notre ville.

L'industrie, qui a centuplé ses produits, s'est répandue sur tous les points de l'agglomération. Le commerce à son tour a pris une extension phénoménale et augmenté la circulation publique dans des proportions étonnantes. Pour satisfaire à leurs besoins, l'une et l'autre ont exigé l'amélioration et l'élargissement notable des rues. La paix dont nous avons joui pendant un siècle, en somme, de 1815 à 1914, n'a pas peu contribué à cet heureux mouvement. Elle avait augmenté la richesse générale et permis ainsi aux administrations publiques ou à de puissantes sociétés d'aborder ces grandioses entreprises qui bouleversent la face des choses dans des quartiers entiers en un laps de temps très limité.

Il n'y a guère plus de trois quarts de siècle, un seul pont traversait la Meuse à Liège. Aujourd'hui on en compte sept et ils suffisent à peine à l'activité urbaine. C'est que le commerce et l'industrie n'ont point pris seuls de l'importance. Le chiffre de la population a suivi aussi une progression très accentuée. Liège n'est plus une ville de 40,317 habitants comme en 1825, ou de 84,800 habitants avec 10,547 maisons comme en 1850. Elle renferme maintenant 165,096 habitants et 28,000 demeures (1).

Tous les quartiers se sont accrus d'une manière surprenante ; mais nul n'a vu augmenter autant sa population que celui d'Outre-Meuse. Alors que de 1806 à 1831, sa population s'élevait de 10,325 habitants à 13,831, soit seulement une augmentation de 3,506 ou d'un peu plus de 31 p. c., elle a quintuplé à peu près depuis lors. Ni Paris, ni Londres ne donnent l'exemple d'une progression proportionnelle aussi notable. Certaines cités de l'Amérique l'emportent seules sur Outre-Meuse sous ce rapport.

Ce qui a participé à la transformation et à l'assainissement tant d'Outre-Meuse que d'autres quartiers de la ville, c'est la dérivation et la canalisation de la Meuse. Cette vaste entreprise, attendue depuis l'aube du XIX^e siècle, tant par la batellerie que par le commerce liégeois, ne fut mise à exécution qu'à partir de l'année 1850.

Six années auparavant, en plein centre de Liège, on avait achevé le comblement de la dernière partie du second bras du fleuve, du canal de la Sauvinière.

De leur côté, l'établissement du chemin de fer et la création successive de gares sur différents points de la ville n'ont pas peu aidé à accélérer le développement et la prospérité de celle-ci. La gare des Guillemins comme celle du Haut-Pré, celle de Vivegnis comme la station de Longdoz, même celle de Joffosse, ont vu leurs abords se dégager, de larges voies avec ramifications s'ouvrir pour en faciliter l'accès. La création de la gare centrale inaugurée en 1878, a fait disparaître toute une agglomération de rues et ruelles. De ce chef seulement, 115 maisons ont été sacrifiées. On conçoit dès lors si ce quartier a dû prendre une physionomie tout autre.

Personne à coup sûr ne s'en est plaint. Cette agglomération avait trop de ressemblance avec celles de la Madeleine et du Chaffour, qui ont subi un sort identique. Certes, toutes avaient eu leur temps de célébrité, voire de prospérité ; mais à cause des ténébreuses impasses, des venelles boiteuses qui s'y étaient accumulées, l'ensemble formait un véritable anachronisme à notre époque d'hygiène et de salubrité publiques. On leur substitua d'une part, avec la gare du Palais, les rues de Bruxelles et Léon Mignon, d'ample ouverture, à partir de l'année 1878 ; d'autre part, la rue Léopold percée en 1875 et l'hôtel des Postes érigé en 1897 avec amélioration des voies environnantes.

Aucune section de Liège, toutefois, n'a autant changé de face que l'ancienne île de Commerce. Bon nombre de Liégeois se souviennent de cette grande île déserte et impraticable qui ne méritait nullement son vocable. Durant une longue succession d'années, ce fut un quartier mort au milieu d'une ville active et florissante. Tout le monde est d'accord pour admirer à l'emplacement de l'île isolée et désolée de jadis, un ensemble architectural des plus remarquables. Il a été obtenu grâce surtout à l'émulation provoquée par mode de concours, au troisième quart du XIX^e siècle, entre les différents constructeurs de bâtisses.

Enfin, les travaux de rectification des cours de l'Ourthe, le comblement du Fourchufossé, et d'autres biez, travaux effectués à Fétinne et aux Vennes dès l'aube du XX^e siècle jusqu'en 1921, ont provoqué un siège et au delà de l'Exposition universelle de 1905, la création de spacieux et luxueux quartiers. Ces quartiers ont donné à la ville habitée une extension énorme vers le Sud.

On peut se louer, quant à Liège prise dans sa totalité, que de 1830 à 1924, sur les 800 voies existantes, plus de trois cents — boulevards, avenues, quais, places ou rues — aient été, soit créées, soit rectifiées ou considérablement élargies. La paix et la prospérité générales dont nous avons joui durant un long laps de temps, permirent à la Ville de consacrer aux travaux de voirie, comme aux édifices publics, une somme approximative de cent millions de francs.

Même pendant la néfaste guerre de 1914 à 1918, et ultérieurement, malgré des difficultés innombrables d'ordres variés, l'édilité, au moyen d'emprunts particulièrement, est parvenue à produire ou à parachever une longue série d'ouvrages d'embellissement et d'assainissement : quartier des Vennes, du Thier-à-Liège, boulevard circulaire des hauteurs, voies y donnant accès, aménagement du parc de la Citadelle, etc. Ces différents travaux ont fourni l'occasion, par surcroît, de

(1) V. pour développements, *Statistique Partic.*, chap. 1^{er}.

procurer de l'occupation à des milliers d'ouvriers, chômeurs forcés. En même temps, l'édification de groupes d'habitations a intensifié la vie sur les hauteurs du Nord. Construites hâtivement, elles ont quand même servi puissamment avec l'érection de bonnes maisons à Robermont et aux Vennes, à diminuer la crise de logements qui fut l'une des conséquences les plus persistantes de la guerre de 1914-1918.

C'est ici le moment de rendre un solennel hommage de reconnaissance à nos héroïques soldats et à nos vaillants alliés. Grâce à la valeur de leurs armes durant cette guerre, ils ont fini par sauver la Belgique d'abord, notre ville ensuite, de la destruction complète dont elles avaient été menacées par l'armée occupante. La destruction, pour Liège, avait débuté dès les premiers jours des hostilités, par des bombardements acharnés et répétés, puis par des incendies volontaires en une série d'endroits de la ville. L'ennemi ne cessa quelque temps ces dévastations que pour ruiner l'industrie en enlevant les machines, le cuivre ou toutes matières indispensables au travail national, et par d'autres mesures des plus vexatoires. Il s'appropriait à poursuivre son œuvre de sauvagerie, à ravager la ville entière (1), lorsque nos glorieux défenseurs lui firent subir une défaite décisive et honteuse qu'arrêta seulement l'armistice du 11 novembre 1918.

Ce serait nier la lumière du soleil que ne pas reconnaître les bienfaisants effets, au point de vue général, de l'érection des nouveaux quais, des squares verdoyants et des avenues amples et luxueuses qui sillonnent la ville. D'où vient donc que les magnificences modernes produisent sur les Liégeois d'âge mûr peu d'impression agréable et laissent parfois pénétrer dans leur cœur un certain sentiment de regret, de froideur? C'est que, disent les amateurs du Liège d'autrefois, ces larges artères, alignées au cordeau, ont enlevé à l'antique cité sa physionomie pittoresque et piquante, en même temps que leur réalisation a fait disparaître de nombreux vestiges d'âges antérieurs, vestiges propres à éveiller des réminiscences patriotiques; c'est que,

(1) Les 6 et 7 août 1914, Liège eut à souffrir quatre bombardements successifs. Ils détruisirent huit maisons, détrériorèrent les immeubles. Une cinquantaine de personnes subirent les atteintes des projectiles dont la mortellement J. DE TIRIAU et VICTORIE GILBERT, Liège pendant la grande guerre, t. 1, p. 115. Dans la matinée du 6 août seulement, plus de cent obus furent lancés des hauteurs de Bois-de-Breux sur le quartier d'Outre-Meuse, spécialement visé, pour ébranler le Palais, où les Allemands avaient déjà installé leurs troupes. Le soir à 6 heures, c'est de Jumelle, près de Bois-de-Breux, et du lieu dit Sur le Moulin que les batteries allemandes lancèrent sur le centre de Liège, le Palais sauf exception, leurs bombes incendiaires (E. WERRAUX, L'Hommage de Liège à la France, p. 26).

Il y eut des scènes plus terribles si possible lors des incendies provoqués et allumés par les troupes prussiennes dans la nuit du 21 août 1914, place de ce nom, aux quais des Pêcheurs et Edouard Van Beneden, enfin rue de Pilières (V. ces divers rubriques, Outrage Partis). Toutes ces voies virent décliner le nombre de leurs belles habitations.

Dans la suite, les exactions de la part de l'autorité occupante n'eurent point cessé. Parmi ces exactions il faut citer la déportation en Allemagne d'une partie de la population laborieuse, dans les conditions les plus cruelles (V. Outrage Partis, V. Place des Emportés).

L'ennemi finit par voler les monuments du culte. Le 20 mars 1917, le commandant militaire de la place exigea de la Ville une liste détaillée de toutes les églises. Le même jour, des soldats pénétrèrent en maints temples, à l'Église Sainte-Agathe notamment, et emmenèrent qu'on leur montrât les cloches, dont la spoliation avait été décidée en haut lieu. Sur le refus qu'elle consentit partout, les Allemands annulèrent une des patrouilles s'en empareraient par violence. L'autorité diocésaine avait, en effet, donné l'ordre de fermer les portes des clochers, après avoir protesté contre les attentats projetés, près du gouverneur général en Belgique, et près des membres du corps diplomatique. Ces dernières démarches obtinrent, d'ailleurs, gain de cause. A la suite de ces protestations énergiques, les chefs militaires allemands rétrogradèrent à ces points, mais ils reprirent féroceusement l'élevement des canons chez les particuliers. Les événements ne leur permirent pas, au surplus, de réaliser leur dessein de destruction générale de la ville ouvertement manifesté par nombre d'officiers ennemis.

ajoutent-ils, les splendeurs du présent n'offrent presque plus rien qui puisse bercer leur âme dans les doux souvenirs du passé.

Il n'en faut pas moins reconnaître un mal nécessaire dans la suppression de ces vestiges archéologiques. Nonobstant la légitimité des regrets des vieux Liégeois, s'il y a faute de ce chef, c'est le cas de répéter le mot attribué à saint Augustin : *Felix culpa!* « heureuse faute! ». Félicitons-nous donc des remarquables transformations topographiques qui en sont la conséquence salutaire.

§ II

Parmi les diverses améliorations introduites à Liège depuis 1830, il en est une qui n'est due ni à la science économique, ni au développement de la ville. Cette amélioration paraît insignifiante en elle-même, mais elle est importante par ses résultats. Nous parlons du **numérotage des maisons**. L'application à notre cité de cette mesure si simple n'a pas une origine bien éloignée. Sous l'ancien régime et à partir du moyen âge, chaque habitation, à de rares exceptions près, possédait une enseigne ou sculptée, ou peinte, ou parfois suspendue trop avant au dessus de la voirie. Nul autre signe n'indiquait le domicile. Cherchait-on la résidence d'une personne? Il était répondu: Elle habite au *Heaume* (casque), plus loin que le *Cheval blanc*, au dessus du *Cog*, ou bien à côté du *Sauvage*. On voyait de ces enseignes aux significations les plus facétieuses.

En France, depuis 1512, les soixante-huit maisons qui reposaient sur le pont Notre-Dame, à Paris, ont été numérotées. Toutes ces maisons avaient les mêmes dimensions et les mêmes dispositions extérieures. On recourut au numérotage pour les distinguer les unes des autres: « A chacune maison, écrit Philippe de Vigneules, une escripture est placée sur sa porte et faite en or et en azur où est escript le nombre de icelle maison à compter d'une. »

Chose étrange, malgré les précieux avantages qu'offrait l'innovation du pont Notre-Dame, il fallut plus de deux siècles avant que le système eût d'autres applications à Paris. Enfin, en 1725, on adopta un mode de numérotage pour toutes les maisons de la capitale de la France. Seulement, il ne procédait pas par rue. Il ne comprenait qu'une seule série de numéros pour tout un quartier, c'est-à-dire que l'ordre numérique n'était pas interrompu et se poursuivait d'une rue à l'autre. Le premier numérotage dont fut doté notre ville était d'un système semblable. Son introduction à Liège date de la fin du XVIII^e siècle (2), de l'année 1791. Elle dut coïncider avec la capitation imposée en cette dernière année.

L'avantage du changement n'était que relatif. Le procédé continuait à faire perdre un temps considérable à la population. Indiquer à quelqu'un qu'on habitait *Outre-Meuse n° 1350*, c'était l'obliger à opérer force diversions avant de pouvoir crier *Eureka!*

On ne tarda pas à joindre le nom de la rue à celui du quartier. Le préfet de l'Ourthe, Micoud d'Umons, avait reconnu la nécessité de régler cette question et il s'en occupa sérieusement (3),

(1) A Spa, le numérotage des maisons remonte à l'an 1787; il a été inauguré à Vienne, en Autriche, l'an 1802.

(2) AP, liasse 221, 27 août 1791.

en s'inspirant vraisemblablement du décret du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805) qui avait traité au numérotage des maisons de Paris.

Aucune autre décision du pouvoir central n'a été prise pour unifier la pratique en Belgique. C'est seulement en 1846, lors du premier recensement de la population que le gouvernement imposa aux communes l'obligation d'attribuer un numéro à toute maison d'habitation, ou susceptible de servir d'habitation ; mais il s'abstint de déterminer le mode de numérotage ayant ses préférences. Les communes sont restées maîtresses de réglementer en la matière.

Déjà, le collège échevinal de Bruxelles s'en était occupé dans une ordonnance du 24 octobre 1818. A Liège, ce fut le 24 juin 1837 que le Conseil communal établit un nouveau système de numérotage des immeubles, rue par rue. Ce système s'est perpétué jusqu'à nos jours et a été adopté par un grand nombre de communes. Il attribue les premiers numéros aux maisons les plus rapprochées de l'hôtel de ville. En partant du même point, il donne les chiffres pairs à la partie de droite de la voie, et les chiffres impairs au côté gauche.

Depuis la Révolution française, il a été procédé à une dizaine de numérotages généraux en notre ville.

Les plaques indicatrices du nom des rues n'existaient pas non plus anciennement, à part quelques rares exceptions, celle de la rue Velbruck, par exemple. La première généralisation de ces inscriptions remonte au régime français. Un arrêté du préfet Desmousseaux, en date du 28 nivôse an X (18 janvier 1802) ordonna à la municipalité d'indiquer le nom des rues aux extrémités de chacune d'elles. La municipalité se soumit à cette prescription, car on trouve, dans les comptes de la mairie de l'an XII, des traces de paiements faits au serrurier Halin « pour avoir posé les platines qui indiquent les noms des rues ».

En 1835, l'administration communale renouvela l'ensemble des plaques indicatrices. Les désignations furent tracées en lettres blanches sur fond noir. La Ville remplaça encore en masse les écriteaux l'an 1860. Depuis lors ils sont à fond bleu, avec la légende en lettres blanches comme auparavant.

C'étaient d'abord des plaques en porcelaine. L'expérience prouva bientôt qu'elles manquaient de solidité, qu'elles étaient trop sujettes aux dégradations. En conséquence, l'an 1873, l'autorité communale recourut à des plaques en tôle émaillée, dont la supériorité sur les précédentes a été démontrée. Aussi ce système d'écriteau continue-t-il d'être usité d'une façon générale à Liège et dans de nombreuses localités.

Tous ces changements secondaires ont facilité considérablement les relations sociales, mais ils ont aussi occasionné la disparition d'une énorme quantité d'enseignes devenues dès lors moins utiles qu'autrefois. Cependant, beaucoup de négociants ont adopté des plaques-réclames de genre nouveau, ou conservé les anciens emblèmes qui donnaient aux rues de notre ville, pendant de longs siècles, tant de diversité et un aspect fort original.

Les innovations dans les moyens de transport sont heureuses, mais elles contribuent aussi à atténuer le caractère pittoresque de notre vieille cité. Ne sont-elles pas un peu la cause de la disparition de centaines de

marchands et de commerçants ambulants qui, par leurs mille cris variés, animaient agréablement la ville?

La toilette, à son tour, est loin d'être restée inchangeable. Le temps n'est plus où nos dandys, coiffés de vrais tricornes, étalaient avec délices, sur les promenades soit d'Avroy, soit de Saint-Léonard, leurs cols à dimensions surprenantes, leurs habits de n'importe quelles couleurs, à larges boutons et à longs pans, leurs culottes de soie noire, leurs hauts-de-chausses en nankin que serrait une boucle d'argent au-dessus des bas. Ces modes étaient réservées au XVIII^e siècle.

En la seconde moitié du XIX^e seulement, on a pu assister à la renaissance, en quelque sorte, des longues queues d'arondes, dans les occasions solennelles. En revanche, depuis la fin du XVIII^e siècle, le pantalon, rehaussé par le gilet à revers ou non, a définitivement détrôné la culotte. En supprimant les incommodités des liens qui serraient cruellement les jambes, le pantalon constitue, à coup sûr, l'une des plus hygiéniques, si point la plus élégante conquête de la Révolution française de 1789.

Quant à vous, Mesdames, inutile d'énumérer la série interminable de vos caprices... en fait de costume. Vous n'êtes, du reste, pas à bout de ressources. Rappelons seulement qu'il y a un siècle et demi, vos arrière-grand-mères, dans les promenades à Liège, portaient les mantelets en gros grain, la pelisse à capuchon, au-dessus d'une robe de soie épaisse : le tout était orné de dentelles et de bijoux précieux.

Nombreuses aussi sont les modifications générales apportées depuis le XIX^e siècle, par le perfectionnement des sciences. L'hygiène, qui maintenant occupe un rang capital en administration publique, les progrès immenses de la médecine et de la chirurgie ont supprimé des maladies épidémiques des plus fréquentes et des plus mortelles jadis, en même temps que ces progrès hygiéniques et médicaux ont étendu la durée moyenne de l'existence humaine.

Nous voguons véritablement dans le phénoménal. Telle spécialité qui, il y a dix ans, s'offrait à nous comme le *nee plus ultra* de l'esprit inventif de l'homme, est considérée comme une vicillerie. Qu'on songe aux réverbères fumeux dont se glorifiaient nos aïeux. Il n'y a pas un siècle qu'on leur a substitué le gaz de houille, découvert par un habitant de l'ancienne principauté liégeoise, l'abbé Minkelers, plusieurs années avant la Révolution de 1789.

Le gaz lui-même, nonobstant les applications merveilleuses dont il a successivement été l'objet jusqu'au manchon incandescant, semble proche d'avoir fini son temps. L'arrêt de mort a été rendu contre lui. On cherche seulement le moyen de l'exécuter et de le remplacer le plus économiquement possible. L'exécution a été entreprise depuis un quart de siècle. L'héroïne du jour est l'électricité, auquel éclairage deux Liégeois encore, l'intelligent Jaspar et le sagace Zénobe Gramme, ont attaché leur nom. On veut maintenant obtenir de l'électricité de puissants jets lumineux qui s'étendront sur toute une cité et sur ses environs. Alors plus besoin de la lune, le flambeau de la nuit. Celle-ci, la douce reine des pavots, sera détrônée. Nous verrons presque aussi clair à minuit qu'en plein jour, ou plutôt nous aurons un jour perpétuel. Mais gare à nos pauvres nerfs visuels ! Les opticiens et les oculistes en jubilent par avance.

L'avènement de ce jour éternel sera néanmoins accueilli chaleureusement par tout le monde, ne fût-ce qu'au point de vue de la sécurité publique.

Comment, d'ailleurs, se passer d'un tel progrès avec le système de locomotion qui nous a été réservé? Le mouvement du charriage devient chaque jour plus accéléré, jamais nos rues n'ont subi une telle pression. Le mouvement perpétuel est résolu.

C'est depuis 1871 que le « **chemin de fer américain** », prototype de nos tramways, a été introduit en notre ville. Il était remorqué primitivement par des représentants de l'espèce chevaline. Leur place a été prise partiellement, en 1881, par des machines à vapeur qui n'étaient tolérées que provisoirement, car on craignait que le bruit et la fumée n'effrayassent les animaux sur leurs parcours. Ce mode de locomotion a bientôt été relégué où vont les vieilles lunes. L'électricité, ici de même, a pris la place de la vapeur sur toutes nos lignes de tramways dès le déclin du XIX^e siècle.

De plus, depuis lors, nous assistons à ce curieux spectacle de véritables voitures, vierges de moteur apparent, parcourant rapidement les rues de la ville, sans produire le moindre bruit, à certains moments du moins. Ce sont les **automobiles**. Sous peu, chacun aura son carrosse... électrique. Tout le monde pourra tenir équipage. Avec ce système de traction, plus de chevaux à héberger, à nourrir et à soigner; plus de cocher non plus à payer, si l'on veut. Quand la situation économique normale sera rétablie, quelques centimes de benzine suffiront pour mettre sa voiture en action. De la sorte, les accidents causés par les chevaux qui prennent le mors aux dents deviennent impossibles, mais les rencontres sont plus fréquentes et plus graves.

Nous faisons ici abstraction des **aéroplanes** qui, présentement, se bornent à circuler au-dessus de la ville, en attendant qu'ils y descendent.

L'**électricité** est vraiment le Protée moderne. Par la création des chemins de fer, l'homme avait déjà pour ainsi dire conquis des ailes. Il ne fut pas satisfait. En 1837, il donnait mission à l'électricité de transmettre la pensée aux extrémités de la terre avec une vitesse presque égale à celle de la lumière. A Liège, c'est vers l'année 1840 qu'ont été posés les premiers fils télégraphiques. Moins d'un quart de siècle après, en 1860, on en plaçait d'autres dans un but tout différent. Nous commandions à l'électricité de nous indiquer l'heure au moyen de cadrans fixés aux coins des rues (1).

Depuis 1870, ce fluide merveilleux transporte à d'aussi longues distances par les fils téléphoniques non seulement notre pensée, mais l'expression sensible de cette pensée, la parole. Cela ne suffit plus. On a voulu — et l'on a réussi pleinement — s'entretenir sans fil aucun avec les habitants d'autres continents.

Ces diverses découvertes ont modifié extrêmement et transformeront encore l'aspect de nos voies publiques. Dès à présent de longues lignes ferrées sillonnent de toutes parts le sol de la ville. Au-dessus de nos maisons ou près d'elles courent de vastes réseaux de fils du tramway, du télégraphe et du téléphone. On s'est efforcé

pourtant d'en diminuer le nombre visible en en plaçant dans des canaux souterrains (2). En attendant leur disparition, les autres font ressembler notre cité à un immense piège où partout des filets se tendent pour la gent ailée. Et nous ne sommes qu'au commencement de ces étranges, mais pacifiques révolutions.

L'électricité supprime ainsi les innombrables courses des usages quotidiens, et tout à la fois, par une singulière antithèse, abrège et multiplie les voyages. Ce fluide bienfaisant a fait disparaître aussi les fumées d'usines qui empestaient nos rues. Qui sait? Peut-être les sociétés de charbonnages devrout-elles se mettre en quête d'autres débouchés pour leurs produits. L'électricité empruntera, non seulement aux chutes d'eau — ce qui a lieu en de nombreux endroits — mais au soleil, aux tempêtes, voire à la mer, une force inépuisable pour activer nos machines. Il n'y a pas de raisons pour que le merveilleux s'arrête là.

Nos demeures sont depuis quelque temps envahies par ce mystérieux travailleur. Tout s'y fait électriquement. Le fluide qui, exploité contre lui-même, préserve nos habitations de la foudre, se charge de chauffer nos appartements comme il se charge de les éclairer. Il nous transporte des souterrains au comble au moyen d'ascenseurs. A l'occasion, il remplace nos domestiques par des boutons, agents bien polis. L'électricité se substitue à nos concierges; elle a une régularité automatique qui n'est pas dans l'habitude de ces derniers.

Que les brillantes conquêtes remportées sur la nature, dans le domaine scientifique, ne déconsidèrent pas à nos yeux les œuvres de nos pères. Sachons proclamer que c'est en grande partie à eux, à leurs travaux, à leurs études que nous devons les prémices de ces précieux résultats. Si nous en recueillons les fruits, il y a un devoir de plus pour nous de témoigner notre reconnaissance envers nos aïeux, d'honorer leur mémoire, de conserver les noms, les monuments et les rues qui peuvent transmettre le souvenir et les exemples de ces intelligents ancêtres aux générations présentes et futures.

CHAPITRE XIV

LANGUES NATIONALES

Wallons. — Flamands

QUELLE est l'origine du wallon? Nombre de spécialistes ont traité cette question dans d'érudits ouvrages (3).

La vérité, sans doute, ne s'est point encore dégagée sous toutes ses faces, en tous les détails. Au moins, ces auteurs ont-ils fait jaillir sur le problème linguistique

(1) Dès 1840, on se préoccupait d'introduire à Liège les montres électriques. Ce ne fut qu'en 1860, sur les offres de Glussemser, professeur à l'Université de Liège, que la Ville se décida à en installer 30 dans la commune moyennant la somme de 12,000 fr. pour les frais de premier établissement et une somme annuelle de 1,000 fr. pour la marche et l'entretien des horloges (Ibid., 1860, p. 220).

(2) Les fils téléphoniques n'étaient d'abord qu'aériens. On les a remplacés, en grand nombre, à partir de juillet 1904, par la téléphonie souterraine aérée dans des tuyaux de grès.

(3) Prenant les devants parmi les auteurs belges, Ferdinand Benoit a publié, en 1863, dans la *Revue belge*, une *Etude historique et descriptive sur le wallon*. Avec beaucoup de lecture, il s'y montre néanmoins superficiel et fantaisiste, confondant à plaisir, en faveur de son système préconçu, faits et choses. Autrement sérieux et savant est le mémoire consacré au même sujet, en 1862, dans le *RAI.*, t. 31, par Ch. Grandgagnage, Directeur du *Dictionnaire étymologique de la Langue wallonne*, achevé, suivant les dernières volontés de l'auteur, par Aug. Scheler. Dès lors, la question de l'origine du wallon avait résolu un grand pas. L'an 1886, en un volume intitulé *le Flamand et le Wallon*, Jos. Demaree a complété la démonstration de Grandgagnage par des faits non

THÉODORE GOBERT

Conservateur honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome premier



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1924